

Points de vue référendaires

Les analystes politiques Stéphane Dion et Christian DuFour tiennent aujourd'hui en page Société un face à face sur le sort réservé à la clause de société distincte dans l'entente de Charlottetown. Leurs points de vue sont diamétralement opposés : le premier soutient que le Québec a fait des gains « utiles » par rapport à Meech; le second, que l'accord de Charlottetown a presque complètement « neutralisé » la notion de société distincte.

Page B-1

«Je fais confiance au jugement du public»

Robert Bourassa navigue à vue entre Trudeau et l'affaire Wilhelmy

Michel Venne

de notre bureau de Québec

TROIS-RIVIÈRES — Le chef du OUI Robert Bourassa a navigué à vue hier, sa quatrième journée de campagne, pour éviter les écueils que sont pour lui la sortie de Pierre Trudeau et l'affaire Wilhelmy.

Le premier ministre a essayé de minimiser les dégâts causés par la publication, hier, de la conversation entre Mme Diane Wilhelmy et M. André Tremblay. Il a aussi tenté de tourner à son avantage l'intervention de l'ancien premier ministre du Canada, qui prenait la parole hier soir à Montréal.

M. Bourassa a par ailleurs laissé entendre que les deux hauts conseillers constitutionnels

qui ont critiqué sa performance à la table de négociations n'occuperont plus leurs fonctions respectives avant la fin de l'année.

Si M. Trudeau se prononce contre l'entente de Charlottetown, M. Bourassa croit que cela peut devenir un avantage.

« Des Québécois vont peut-être trouver paradoxale, dit-il, la coalition Trudeau-Parizeau. Ils vont dire : si Trudeau est contre et si Parizeau est contre, peut-être que ceux qui se situent entre les deux ont raison. »

M. Bourassa s'explique mal comment M. Trudeau, s'il est « authentiquement canadien » peut rejeter un accord qui, pour la première fois depuis 125 ans, est appuyé par toutes les composantes du Canada, y compris le Québec et les peuples autochtones.

Il émet toutefois du bout des lèvres l'hypothèse qu'il puisse y avoir quelque orgueil dans son attitude.

« C'est vrai que lui, en 16 ans comme premier ministre, n'a jamais réussi, dit-il, à faire le consensus entre toutes les composantes canadiennes. »

L'affaire Wilhelmy, on s'en doute, a poursuivi M. Bourassa de Trois-Rivières à L'Assomption, dans le comté de Jacques Parizeau, où il a annoncé un investissement de 30 millions dans une usine d'appareils électroménagers.

Le premier ministre s'est dit heureux que l'affaire ait été dévoilée au grand jour. « Au moins, dit-il, on peut rétablir les faits. » Il sou-

Voir page A-4: Bourassa

□ Parizeau trouve de nouvelles munitions dans l'affaire Wilhelmy... Page A-2

□ Jean Allaire y voit la confirmation des craintes des libéraux pour le NON..... Page A-2

□ De passage au Québec, Bob Rae défend Robert Bourassa.. Page A-2

□ Comment CJRP a tué un scoop en or..... Page A-5

D'APRÈS MOODY'S ET GOLDMAN SACHS

Le discours politique affecte davantage les marchés qu'un NON au référendum

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Deux importantes firmes financières américaines, Goldman Sachs et Moody's, ont fait savoir hier qu'un NON au référendum du 26 octobre ne constituerait pas une catastrophe.

Dans une étude préparée par son département de recherche économique internationale, la firme de courtage Goldman Sachs affirme qu'une victoire du NON ne fera que ramener le pays au statu quo.

De son côté, la firme de cotation Moody's soutient que les affaires se poursuivront comme à l'habitude le matin du 27 octobre, même si c'est le NON qui l'emporte.

« Tout le cadre politique, constitutionnel et gouvernemental du Canada sera encore en place », a rappelé hier M. Bill Streeter, vice-président et responsable des cotations canadiennes à Moody's, au cours d'une entrevue téléphonique depuis son bureau de New York.

M. Streeter a cependant ajouté que la rhétorique politique entourant le référendum ces derniers jours avait beaucoup affecté les marchés financiers.

Il n'a pas voulu viser qui que ce soit, mais il a indiqué que les marchés avaient réagi à leur façon aux propos de plusieurs politiciens rapportés dans les journaux.

Le premier ministre Brian Mulroney a déclaré cette semaine qu'un NON marquerait le début du démantèlement du Canada.

La semaine dernière, la Banque Royale a soutenu dans une étude que la séparation du Québec diminuerait le revenu annuel des Canadiens de 4000 \$, mettrait 720 000 personnes au chômage et en forcerait 1,25 million d'autres à émigrer.

M. Streeter a déclaré que l'étude de la Banque Royale soulevait des points intéressants, mais il a ajouté qu'il n'était pas sûr si l'institution avait correctement mesuré l'ampleur de ces conséquences.

Il a rappelé que la position la plus

Voir page A-4: Marchés

- Le taux d'escompte fait un bond de 1,93 %
- Bourassa a besoin de 60 % du vote pour sceller le débat, estime Ghislain Dufour
- De Havilland licencie 400 travailleurs
- La SCHL voit une reprise de la construction l'an prochain
- Russie : le début des privatisations est cahoteux

Les informations économiques en page A-7



Après avoir traversé une meute de photographes entassés hier soir devant la Maison du Egg Roll, dans l'ouest de Montréal, Pierre-Elliott Trudeau a taillé au bistouri l'accord de Charlottetown.

PHOTO JACQUES NADEAU

Si vous voulez la paix, votez NON

— Trudeau

Pierre O'Neill

DANS CE QUI deviendra peut-être le point tournant de la présente campagne référendaire, l'ancien premier ministre Pierre-Elliott Trudeau s'est attaqué hier à l'entente constitutionnelle de Charlottetown, enjoignant les Canadiens à la rejeter, parce qu'elle sanctionnera officiellement le principe de l'inégalité des peuples, des provinces et des individus au Canada.

« Ils ont fait un grand gâchis, dit-il, au sujet de l'entente conclue par les premiers ministres. Si vous voulez la paix, votez NON. Si vous votez OUI, le chantage va continuer. »

Parlant sur un ton calme et solennel, devant une salle bondée de ses admirateurs, lors d'une soirée-bénéfice de la revue *Cité Libre* à Montréal hier, M. Trudeau a expliqué que le nouveau projet d'entente constitutionnelle détruirait le Canada tel qu'il est présentement décrit dans la Constitution et la Charte des droits et des libertés.

« Le consensus de Charlottetown créerait des catégories de citoyens aux droits inégaux, et pourrait ouvrir la porte à la dictature de la majorité », dit-il, en référence au Québec. Au nom de ses droits collectifs, la majorité pourrait brimer ceux des membres des minorités linguistiques et culturelles, prévint-il.

D'entrée de jeu, M. Trudeau s'est employé à dégonfler la rhétorique des partisans du OUI voulant qu'un rejet des offres équivaldrait à un rejet du Canada tout court.

« Des politiciens en haut lieu et des banquiers influents tentent de nous faire croire qu'un OUI ou un NON au référendum serait un OUI ou un NON au Canada. C'est là un mensonge qu'il nous faut dénoncer », dit-il.

Voir page A-4: Trudeau

Une réforme perçue comme un Himalaya administratif

2200 travailleurs sociaux changeront d'emploi ou d'employeur d'ici le 1er avril

Paul Cauchon

PLUS DE 2000 personnes qui changent de travail ou d'employeur, des hôpitaux qui doivent trouver des familles d'accueil, des établissements qui en 24 heures voient leurs conseils d'administration éliminés ou fusionnés, des anglophones qui craignent de ne plus obtenir de services en anglais, des déplacements, des réaménagements, des bouleversements.

Bref, la réforme du système de santé, enclenché hier, est apparue à plusieurs comme un Himalaya administratif.

C'était hier le Jour 1 du réaménagement du réseau de la santé et des services sociaux, tel que décidé par le ministre Marc-Yvan Côté il y a plus d'un an.

L'opération amorcée hier doit être complètement terminée le 1er avril prochain. Elle ne se fera pas sans heurts.

Jusqu'à minuit mercredi, il existait à Montréal un Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Montréal métropolitain,

le célèbre CSSSRM des fanatiques de sigles. Hier, ce Conseil n'existait plus, remplacé par la nouvelle Régie régionale Montréal-Centre. On a commencé à changer le papier à lettres.

Il existait également au Québec des Centres des services sociaux, des CSS pour faire court, dissous eux-aussi pendant la nuit de mercredi à jeudi pour être remplacés par des Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, des CPEJ (un nouveau sigle).

Si la réforme touche tous les établissements du réseau, si on a beaucoup parlé des nouveaux conseils d'administration qui prenaient officiellement hier le contrôle de ces établissements, les services sociaux semblent être ceux qui voient leur rôle le plus profondément transformé.

Gérard Marcoux, directeur de la nouvelle Régie régionale, explique que pour Montréal, 2200 personnes verront leur travail modifié dans les services sociaux.

Environ 900 employés des anciens CSS demeureront dans les nouveaux CPEJ, qui s'occuperont maintenant des services pour les jeu-

nes et les mères en difficulté.

Et environ 1200 travailleurs sociaux seront déplacés des CSS aux hôpitaux, aux CLSC, aux centres de réadaptation, où ils auront un nouvel employeur pour s'occuper de maintien à domicile, des personnes âgées, des handicapés, des services aux adultes, aux familles, etc.

De plus, une centaine d'employés s'en vont à Laval où l'on crée une nouvelle région administrative et une nouvelle régie pour le territoire lavallois.

On imagine les maux de tête causés par un tel déplacement. Dans le cas des hôpitaux, les travailleurs sociaux qui y travaillaient auparavant sous la responsabilité de leur CSS ne feront que changer d'employeur, signale M. Marcoux.

Lise Denis, présidente de la (défunte ?) Association des Centres de services sociaux, signale cependant qu'il faudra faciliter l'encadrement professionnel et la formation d'un travailleur social qui se retrouvera tout seul dans un hôpital alors qu'avant il était en liaison avec les autres professionnels comme lui via son

CSS.

Mme Denis remarque également qu'alors que les CSS disposaient de listes de familles d'accueil pour la clientèle adulte, ce sera maintenant aux hôpitaux à se coordonner pour trouver de telles familles.

Rappelant qu'environ 500 travailleurs des CSS seront déplacés dans les CSLC, Gérard Marcoux ajoute que, dans le cas des travailleurs sociaux oeuvrant en milieu scolaire, « les commissions scolaires résistent : elles ne veulent pas faire affaire avec plusieurs CLSC, qui fonctionnent sur une base territoriale alors que les anciens CSS fonctionnaient sur une base régionale. Il faut trouver une formule qui puisse satisfaire tout le monde. »

Cette formule-miracle, on dispose de moins de deux mois pour la trouver. Car pour transférer ce personnel le 1er avril 1993, les conventions collectives exigent un avis de transfert de quatre mois, soit le 1er décembre prochain.

M. Marcoux ignore pour le moment comment on y arrivera.

Voir page A-4: Réforme

Ross Perot revient en course

d'après Reuter et AFP

DALLAS — Le milliardaire texan Ross Perot a officiellement annoncé hier sa candidature à l'élection présidentielle américaine du 3 novembre.

Le candidat indépendant, qui avait annoncé son retrait de la course à la Maison-Blanche le 16 juillet dernier, a affirmé avoir cédé à la pression de ses partisans.

« Des volontaires dans l'ensemble des cinquante États m'ont demandé de présenter

Voir page A-4: Perot



11e FESTIVAL CULTUREL AUTOCHTONE

3 et 4 octobre 1992

à l'école Secondaire de Westmount, 4350 rue Ste-Catherine ouest

ACTIVITÉS DURANT LES DEUX JOURS

- Vente & Exposition d'art et d'artisanat
- Kiosques d'organismes autochtones
- Animation pour enfants: (Masque-Bandeaux-Maquillage)
- Montage d'un campement typique
- Vidéo & Film
- Mets autochtones

PRÉSENTE:

KASHTIN

15,00\$

Pour information: Dolorès André, Coordonnatrice du Festival, ou Pierre Thibault, Assistant Coordonnateur au (514) 937-5338.



ADMISSION PAR JOUR

Adulte: 7,00\$

Étudiant & Âge d'Or: 4,00\$

Enfants moins de 12 ans: Gratuit

POLITIQUE

L'affaire Wilhemy-Tremblay secoue la classe politique

Parizeau y trouve de nouvelles munitions

Jean Dion

envoyé spécial

DRUMMONDVILLE — La publication de la conversation entre Diane Wilhemy et André Tremblay a donné de nouvelles munitions au camp du NON, et Jacques Parizeau n'a pas manqué d'en user, hier, incitant ses rivaux à mettre un bâton à leur enthousiasme à l'égard du consensus constitutionnel.

Si Lucien Bouchard avait, la veille, fait état de sa « tristesse », le chef du Parti québécois s'est pour sa part employé à démontrer comment la campagne de rejet de l'entente de Charlottetown allait être servie par cette nouvelle rebuffade.

« Cette conversation devrait régler une fois pour toutes le jugement qu'on a à porter sur l'accord du 28 août. C'est une entente qui ne vaut rien pour le Québec, qui marque un écrasement de cette position. Aux indécis en particulier, la lecture du texte de cette conversation devrait indiquer clairement comment voter le 26 octobre », a fait valoir M. Parizeau devant les représentants de la presse, à Anjou.

Il a poursuivi en lançant un avertissement à ses deux principaux adversaires dans la bataille référendaire, indiquant que « les masques vont tomber. Le premier ministre du Canada, qui se promène depuis quelques jours en vantant les mérites de son vis-à-vis du Québec comme négociateur, ferait mieux, après ce document, de se tenir tranquille. Et le premier ministre du Québec, qui se targue encore d'avoir effectué des gains, ne devrait plus jamais dire des choses pareilles. »

Qualifiant plutôt de « recul » les 31 gains pour le Québec allégués par M. Bourassa et Mulroney, M. Parizeau a indiqué qu'à son avis, l'affaire Wilhemy-Tremblay n'entrerait pas dans le domaine des « faits divers », comme l'a évoqué mercredi M. Bourassa.

« Lorsque deux personnalités de cette qualité, les plus hauts conseillers du premier ministre du Québec en matière constitutionnelle, disent

que ce dernier s'est écroulé, il faut les croire. Car personne n'est plus au courant du dossier que ces deux-là. »

M. Parizeau tenait ces propos au sortir d'une imprimerie de l'est de Montréal, où la caravane du NON a fait étape avant de mettre le cap sur Drummondville. Le chef péquiste y a assisté aux derniers préparatifs devant mener à une vaste opération de diffusion de l'entente de Charlottetown.

Devant « les demandes qui venaient de partout », le Comité du NON a en effet pris sur lui d'aller de l'avant et de faire imprimer pas moins de 2 millions de copies abondamment annotées de l'accord, qui seront distribuées au cours des prochains jours dans tous les foyers du Québec.

C'est 40 fois plus que le chiffre de 50 000 copies qui avait initialement été avancé par les responsables du comité-parapluie.

« Enfin, les gens vont savoir », a lancé avec satisfaction M. Parizeau en examinant les montagnes de feuillets qu'on avait déjà commencé à charger dans un camion. Il a précisé que l'impression du texte entraînera des déboursés de l'ordre de 125 000 \$, qui seront puisés à même le budget de fonctionnement du Comité du NON.

Les organisations de circonscription du NON ont été invitées à se rendre à Montréal pour y récupérer les exemplaires, et la distribution de porte à porte sera entièrement effectuée par des sympathisants bénévoles.

Le document s'intitule *Rapport du consensus sur la Constitution* et porte en page frontispice la mention « Texte intégral ». Dans un avis aux lecteurs publié en avant-propos, on peut lire qu'en l'absence de texte juridique, c'est le seul outil disponible pour renseigner la population qui déplore de ne pas suffisamment informée par ceux qui ont négocié ce contrat. »

Le texte de l'entente lui-même est émaillé de très nombreux commentaires reproduits en marge et beaucoup plus accrocheurs, par leur taille et leur couleur bleue, que la calligra-



PHOTO PC

Le chef du PQ Jacques Parizeau et le pressier Marc Séguin examinent l'une des premières copies de l'entente de Charlottetown qui, annotée par le camp du NON, sera distribuée à 2 millions d'exemplaires à travers le Québec.

phie des clauses du consensus. Ces commentaires, souligne-t-on, ont été « écrits par des juristes (et) éclaireront le lecteur sur les lacunes, les contradictions et les conséquences des négociations ». En fait, ils démontrent point par point l'entente.

L'avis souligne d'ailleurs qu'on peut dénombrer dans ce texte 272 verbes au conditionnel dont 87 clauses incluant l'expression *il conviendrait*, ce qui démontre que peu de choses sont sûres; 28 astérisques dont chacun signifie qu'on en rediscutera, 20 questions constitutionnelles laissées en suspens; dix ententes administratives à négocier dans l'avenir.

L'avant-propos conclut en mentionnant que « la lecture attentive des 21 pages du contrat constitutionnel démontre bien qu'on demande à la population de signer un chèque en blanc. »

Le document ne sera disponible, au début, qu'en français, mais une traduction anglaise est actuellement

en préparation, qui sera distribuée « là où le nombre le justifie », a-t-on appris hier. Des responsables du NON ont assuré que l'annotation traduite respectera de manière stricte les observations originales, y compris en ce qui a trait à la loi 101, que le document estime « menacée ».

Plus tard en journée, à Drummondville, Jacques Parizeau s'est retrouvé en compagnie d'alliés lorsque, à l'hôtel de ville de l'endroit, il a été présenté par la mairesse, Francine Jutras, qui fait aussi partie de l'exécutif du NON, et par Jean-Guy St-Roch, député libéral dissident de Drummond. Le chef du PQ en a profité pour rappeler que ce dernier avait donné une « leçon d'intégrité » en prenant cause pour le NON.

De son côté, M. St-Roch s'est dit convaincu qu'un « NON tranquille, sans émotion » allait l'emporter le 26 octobre, tout en précisant qu'un tel verdict allait présider à « un retour du Québec à la table des négociations ».

Rae défend Bourassa

« Il a fait preuve d'un leadership superbe »

Pierre Cayouette

SHERBROOKE — Même s'il débarquait au Québec en plein cœur de la tourmente provoquée par les derniers rebondissements de l'affaire Wilhemy-Tremblay, le premier ministre de l'Ontario Bob Rae a choisi hier de s'attarder à la substance de l'accord plutôt que de se livrer à des attaques contre les défenseurs du NON.

Se gardant bien de faire quelque menace aux Québécois, M. Rae a répété tout au long de la journée qu'un OUI apporterait la « stabilité politique et économique au Canada » même si de longues négociations devaient se poursuivre.

Dès son arrivée à Magog, hier matin, le premier ministre ontarien a quand même dû répondre à une série de questions sur son comportement et celui de ses conseillers lors des négociations constitutionnelles de Charlottetown.

Un reporter de la radio lui a demandé sans détour de répondre au conseiller André Tremblay qui, dans la désormais célèbre conversation interceptée, qualifiait la délégation ontarienne « d'enfants de chienne ». Le premier ministre ontarien s'est esclaffé. Puis il a dit qu'il n'avait « pas de commentaires à faire sur une conversation privée, une affaire tout à fait exagérée ».

M. Rae a préféré insister sur « l'amitié, le partenariat et le bon voisinage » qui caractérisent les relations entre le Québec et l'Ontario.

Le premier ministre ontarien a par la suite vigoureusement défendu le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, dont la performance fait l'objet de nombreuses critiques.

« M. Bourassa dirige sa province depuis 20 ans. Il a une capacité de leadership reconnue non seulement au Québec mais aussi dans l'ensemble du Canada. Il a montré un leadership absolument superbe pendant toute la négociation, pendant tous les dîners, toutes les conversations. C'est un homme politique qui a beaucoup de sagesse et pour qui j'ai beaucoup de respect et beaucoup d'affection », a-t-il dit pour conclure le panégyrique.

M. Rae s'est affaîré, tout au long de la journée, à mettre en lumière le contenu de l'entente du 28 août.

« Le gain le plus important, c'est la reconnaissance du Québec comme société distincte, avec des pouvoirs

importants. C'est beaucoup plus précis que Meech. Si Meech était acceptable, Charlottetown va beaucoup plus loin », a-t-il dit.

« Le Québec obtient des pouvoirs spécifiques, des pouvoirs reconnus de façon permanente, comme la main-d'œuvre et la formation professionnelle », a-t-il répété à divers moments de la journée.

Pour sa première visite depuis le déclenchement de la campagne référendaire québécoise — la première d'un premier ministre canadien —, Bob Rae avait choisi les horizons paisibles et bucoliques de l'Estrie.

Arrivé à Magog vers midi, M. Rae a effectué une brève tournée sur l'avenue principale.

Peut-être en raison du froid automnal, les trottoirs étaient dépeuplés. Pour serrer des mains, M. Rae a dû entrer dans plusieurs commerces. Il y a reçu un accueil poli.

Le premier ministre de l'Ontario s'est ensuite rendu à la station radiophonique CHLT, du réseau Télémedia, pour participer à une tribune téléphonique.

Une douzaine d'interlocuteurs l'ont rejoint. La société distincte a été au cœur des échanges qui, du reste, ont été fort courts.

« Dans l'accord de Charlottetown, la société distincte n'est pas diluée. Au contraire », a dit M. Rae.

« Le principe de l'égalité des provinces est reconnu. Il l'était aussi dans Meech et Lucien Bouchard appuyait Meech », a-t-il poursuivi.

Sur 11 interlocuteurs, quatre s'exprimaient comme des partisans du NON — parmi eux, un juriste de l'Université de Sherbrooke, Me René Turcotte —, quatre semblaient appuyer le OUI et trois s'avaient ipécités.

Devant les étudiants de l'Université Bishop, à Lennoxville, M. Rae a invité les jeunes à prendre le temps de lire et d'étudier le document avant d'aller voter.

Refusant à la fois de faire siennes et de condamner les conclusions d'une étude de la Banque Royale sur les conséquences désastreuses de la séparation du Québec, M. Rae a dit aux étudiants que « si l'impasse constitutionnelle continue, conséquence d'un NON, ça va pas aider les choses. Les gens d'affaires n'aiment pas l'incertitude et le manque de stabilité ».

M. Rae s'est par ailleurs dit « confiant » de rallier la minorité francophone ontarienne au OUI.

Jean Allaire y voit la confirmation des craintes des libéraux pour le NON

Pierre Roberge

de la Presse canadienne

POUR la tête d'affiche du Réseau des libéraux pour le NON, Jean Allaire, le dévoilement de la conversation Wilhemy-Tremblay est venu confirmer ce qu'il craignait au sujet des négociations constitutionnelles.

La publication des propos des deux hauts fonctionnaires, interceptés sur ondes hertziennes à Québec le 28 août dernier, « confirme ce que nous, notre groupe de libéraux, pensions qui s'était passé à Charlottetown ».

« Je n'étais pas là c'est vrai. Mais à un contre 16, le Québec a été au moins conciné », a analysé M. Allaire, hier pour les reporters après avoir pris la parole devant des étudiants

du collège André-Grasset.

L'avocat lavallois n'était pas au courant des opinions personnelles de Diane Wilhemy et André Tremblay. Il avait d'abord reçu par la poste copie d'un quotidien torontois, publiant des extraits de la transcription, avant de la lire au complet, dans les journaux montréalais d'hier.

M. Allaire poursuit : « J'avais dit au congrès (29 et 30 août) que j'avais des raisons de craindre pour les revendications traditionnelles du Québec, dont la position fut pour un temps de ne plus négocier à un contre dix. »

Par ailleurs, il n'est pas étonné que le ministre fédéral Pierre Blais, mercredi à Beauport, ait déclaré que la souveraineté n'est pas l'enjeu de ce référendum et qu'un NON ne mar-

quera pas la fin des négociations : « M. Blais ne fait que dire la réalité. Et que la Terre va toujours tourner après un NON. »

À son auditoire de 200 collégiens, réunis à l'heure du dîner, Jean Allaire a recommandé de lire les journaux où il a appris, par exemple, que quatre hauts fonctionnaires fédéraux, candides, ont récemment admis que l'entente « ne confère aucun nouveau pouvoir aux provinces ».

Répondant à un étudiant pour le OUI, M. Allaire a expliqué pourquoi il a refusé un débat contradictoire avec Marcel Côté (firme SECOR, tenant du OUI) : « L'adversaire veut m'immobiliser, j'ai bien eu 44 demandes pour participer à des débats semblables qui finissent souvent en combat de coqs. »

Edward Neufeld, un des deux patrons de la Banque Royale qui, vendredi dernier, ont peint un tableau sombre pour après la séparation du Québec, « a été conseiller de Joe Clark (en 1979), ça peut colorer son intervention non ? », a remarqué ce-

lui qui a donné son nom au rapport Allaire.

Face à l'inquiétude au plan économique, Jean Allaire a rétorqué : « Et si ce doit être OUI, pensez-vous que des hordes d'investisseurs sont aux portes du Canada avec des valises pleines d'argent, attendant un OUI le 26 octobre ? Moi je ne crois pas à la magie en économie. »

Et aux étudiants, qui ont applaudi ou crié leur approbation à plusieurs de ses réponses, il a lancé : « N'admettez pas qu'on vous fasse peur avec des procédés indignes du Canada, indignes du Québec. »

Selon M. Allaire, le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi, a su « dédramatiser les conséquences d'un NON. Il a simplement dit que nous allons continuer à négocier. »

Sur les quelque 1100 étudiants de trois niveaux académiques au collège André-Grasset, où M. Allaire a été finissant en 1949, environ 300 ont le droit de vote pour le 26 octobre.



PHOTO PC

Le premier ministre Robert Bourassa a dû se défendre hier sur les ondes de CTR à Trois-Rivières à la suite de la divulgation des conversations entre ses deux principaux conseillers constitutionnels.

Ryan suggère aux deux conseillers de démissionner

Côté les invite à tirer leurs propres conclusions

André Bellemare

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre Marc-Yvan Côté ne va pas jusqu'à suggérer, comme son collègue Claude Ryan, la démission de Diane Wilhemy et André Tremblay, mais il est néanmoins d'avis que les deux hauts fonctionnaires « devraient en tirer leurs propres conclusions ».

C'est ce qu'il a confié hier midi aux journalistes au local du comité du OUI du comité de Montmorency qu'il venait d'inaugurer en présence d'une centaine de militants et des députés libéraux provinciaux Jean-Guy Lemieux et Michel Després et du député conservateur de Montmorency-Beauport-Orléans Charles DeBlois.

« Il s'agit d'une affaire qui est personnelle et c'est à ces deux fonctionnaires, au niveau de l'éthique, qu'il

incombe de prendre les décisions qui s'imposent dans les circonstances », a dit le ministre responsable de l'organisation du comité du OUI dans l'Est du Québec.

M. Ryan a expliqué que des hauts fonctionnaires qui ne partagent pas les vues du gouvernement pour lequel ils travaillent devraient remettre leur démission.

Les deux ministres étaient interrogés sur la conversation entre Mme Wilhemy et M. Tremblay, deux des principaux conseillers constitutionnels du premier ministre Bourassa, que les médias ont publiée hier et dans laquelle les deux personnes critiquent très sévèrement l'attitude de M. Bourassa à la conférence de Charlottetown.

M. Côté n'a pas voulu élaborer sur les conséquences de la divulgation de cette conversation sur la campagne du OUI et la crédibilité de M. Bourassa et des ténors fédéralistes qui cherchent à faire accepter par les citoyens cet accord du 28 août.

« Je vous invite à lire le texte de la conversation, prenez le temps de le lire et regardez si vous pouvez lire quoi que ce soit qui nie les 31 gains dans l'entente pour le Québec », a-t-il dit aux reporters.

« Ce sont des états d'âme de fonctionnaires que je respecte dans leur rôle de fonctionnaire. Ce sont des fonctionnaires parmi d'autres fonctionnaires qui ont émis des avis à des hommes et des femmes politiques qui sont les seuls à prendre des décisions. (...) C'est pour cela que vous

nous avez élus. »

« Je n'ai vu sur aucun bulletin de vote aux élections de 1989 le nom de Mme Wilhemy; mais j'ai vu des noms comme des Després, des Lemieux, des Côté, des Bourassa. C'est à ceux-là que vous avez fait confiance et la population du Québec n'accepterait pas demain matin que ce soit d'autres personnes qui prennent les décisions quant à l'avenir du Québec dans le Canada. Ça aussi c'est une réalité politique », a ajouté le ministre sur un ton sarcastique.

M. Côté continue d'affirmer haut et fort que la décision prise le 28 août à Charlottetown est bonne pour le Québec avec notamment la sauvegarde des éléments contenus dans

l'accord du lac Meech, la culture, l'immigration, la formation de la main-d'œuvre.

« Elle a été menée dans la lignée des Jean Lesage, Daniel Johnson, René Lévesque et la trajectoire est claire et ne se dément en aucun point », a-t-il ajouté.

Avant de les quitter, le ministre organisateur a admis que « sur le terrain, on a du travail à faire, mais on est organisé pour le faire. Je fais donc appel à vous tous et toutes qui avez la responsabilité de votre voisin, de votre famille, votre rue, votre quartier, votre village et c'est comme ça qu'on va l'avoir. Il nous reste 25 jours de travail. »

Recensement hors Québec

de la Presse canadienne

HORS du Québec, le recensement en prévision du référendum constitutionnel du 26 octobre démarre aujourd'hui. Il sera soumis à de nouvelles règles censées faciliter au maximum l'expression du droit de vote des Canadiens et ouvrir le processus électoral à un nombre de citoyens plus élevé que jamais auparavant.

En tout, dans le reste du pays, 64 000 recenseurs se déploieront du 2 au 7 octobre pour enregistrer les 13 millions de électeurs vivant hors du Québec.

Au Québec, où le référendum se déroulera suivant les dispositions de la loi provinciale, le recensement de quelque 4,7 millions de électeurs est déjà terminé. Il s'est déroulé du 21 au 24 septembre.

Pour la première fois de l'histoire canadienne, on tentera de recenser près de 30 000 détenus des prisons, environ 250 000 sans-abri, et plusieurs milliers d'handicapés mentaux. Des arrangements spéciaux ont été faits pour faciliter l'exercice du droit de vote aux 3,5 millions de Canadiens handicapés, aux autochtones et aux allophones.

ciel 98,5

Cette année, écoutez CIEL!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

MAROC

IDENTIFIEZ
5 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 30 OCTOBRE 1992



MOTS PASSEPORT

DATE DE DIFFUSION

REPLISSEZ ET RETOURNEZ À:
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TELEPHONE

QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 8,5 =

LE DEVOIR

exotik



Michel Tétrault Art International



PHOTO CP

Centraide veut 23,5 millions \$

Les dirigeants de Centraide espèrent recueillir 23,5 millions \$ dans la grande région de Montréal lors de leur campagne annuelle de financement. Si l'objectif est atteint, il s'agira d'une augmentation de 500 000 \$ sur les résultats de l'an dernier. La campagne 1992 a été lancée hier et se poursuivra jusqu'au 15 novembre. Les sommes amassées permettent de soutenir l'action de plus de 200 organismes communautaires et bénévoles du Grand Montréal.

EN BREF...

Présumée fraude à la somalienne

LA SÛRETÉ du Québec a révélé hier qu'une soixantaine de personnes présumément d'origine somalienne avaient été arrêtées relativement à une importante fraude aux dépens de l'aide sociale. La plupart des suspects devront comparaître par voie de sommation au Palais de justice de Montréal sous des accusations de fraude et d'usage de faux, a indiqué la SQ dans un communiqué. Selon la police, ces personnes sont soupçonnées de faire partie d'un réseau d'environ 600 personnes qui auraient réussi à toucher frauduleusement environ 2 millions \$ de l'aide sociale, au Québec et en Ontario. Ces personnes auraient prétendu être des réfugiés politiques en provenance de Somalie mais l'enquête a permis de déterminer qu'elles habitaient au Canada depuis quelques années. Le stratagème consistait à demander des prestations sous plusieurs identités après avoir obtenu de faux papiers d'identité auprès du ministère de l'Immigration. Un des fraudeurs aurait utilisé jusqu'à sept identités. L'enquête dans cette affaire se poursuit depuis un an. Elle est effectuée avec la collaboration des enquêteurs du ministère des Affaires sociales et de celui de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. (PC)

Mise au point de la Banque Royale

LA DIRECTION de la Banque Royale tient à prendre ses distances face à un rapport rendu public mardi par Alliance Québec voulant que 73 % des jeunes anglophones vivant au Québec songent à quitter la province d'ici dix ans. L'institution financière précise que le rapport a pour origine le groupe Alliance Québec, et non pas la Banque Royale. La confusion provient du fait que le président du comité d'Alliance Québec qui s'est penché sur le cas des jeunes Anglo-Québécois, Don S. Wells, est à la fois vice-président à la Banque Royale. L'institution financière défraie la manchette des journaux depuis plusieurs jours après avoir publié, la semaine dernière, une étude sur les conséquences désastreuses pour l'économie canadienne de la séparation du Québec.

Gène de l'hypertension

SALT LAKE CITY, Utah (AP) — Des chercheurs américains, aidés d'une équipe française, ont démontré que certaines personnes étaient porteuses d'un gène qui les prédisposait à la forme la plus commune d'hypertension artérielle dont sont victimes quelque 50 millions d'Américains. Le gène en question permet au corps de fabriquer une substance appelée angiotensinogène qui contribue au phénomène d'hypertension. Cette découverte devrait permettre aux médecins d'identifier les personnes à risques avant même que les symptômes n'apparaissent et donc de prescrire un traitement plus spécifique. Selon le docteur Jean-Marc Lalouel, chercheur à l'Institut médical Howard-Hughes de l'Université d'Utah, « il ne fait aucun doute qu'à terme des tests permettront de diagnostiquer les facteurs de risques ». Le rôle de l'hérédité dans les cas d'hypertension artérielle était connu depuis longtemps mais aucun gène précis n'avait encore été isolé à ce jour. L'étude est publiée dans la revue *Cell* aujourd'hui.

Un jugement sur les évaluations commerciales pourrait coûter plus de 100 millions \$ à la CUM

Danny Vear

LA COMMUNAUTÉ urbaine de Montréal évalue à un « minimum » de 100 millions \$ la baisse possible de l'évaluation des immeubles commerciaux localisés sur son territoire.

Le comité exécutif de la CUM a analysé hier dans cette perspective le récent jugement de la Cour d'appel du Québec qui pourrait avoir l'effet d'une bombe en matière de taxation municipale.

Selon ces estimations préliminaires, la CUM croit que le jugement pourrait modifier — « peut-être dangereusement » — la valeur de l'évaluation de ses immeubles commerciaux localisés.

En conséquence de ce jugement, les villes de la CUM pourraient même perdre quelque 2 millions \$ en taxes foncières par année.

« Et cette perte pourrait être beaucoup plus élevée si le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec interprétait ce jugement au

pied de la lettre », explique Jean Bélanger, directeur du service de l'évaluation de la CUM.

Dans son jugement, la Cour d'appel du Québec a remis en cause la façon dont la CUM évalue un immeuble commercial localisé principalement parce que sa façon de faire est jugée « incompatible avec les dispositions de la Loi québécoise sur la fiscalité municipale ».

Lors de la réunion du comité exécutif, hier, on a décidé d'attendre d'autres avis avant d'interjeter appel du jugement devant la Cour suprême du Canada.

La CUM préfère plutôt rencontrer des représentants du ministère des Affaires municipales la semaine prochaine dans le but d'examiner la possibilité d'apporter des amendements à la Loi sur la fiscalité municipale québécoise.

« Nous voulons aussi nous assurer que la CUM et le ministère des Affaires municipales ont la même interprétation du jugement », explique M. Bélanger.

Dans son jugement, la Cour d'appel du Québec invite la CUM à approcher le ministère, croit M. Bélanger.

En fait, la Cour d'appel se montre plutôt favorable à la méthode d'évaluation de la CUM, la théorie dite du

« faisceau des droits ».

En simplifiant cette théorie, la CUM évalue un immeuble commercial localisé sur sa valeur théorique tandis que certains propriétaires préféreraient que cette évaluation soit appuyée sur la valeur réelle des baux.

Complexe, la théorie du faisceau des droits tente de combler l'écart entre la valeur réelle des baux et leur valeur économique. À titre d'exemple, un centre commercial peut louer des locaux pour de longues périodes à des taux mensuels faibles qui ne donnent pas un bon indice de la valeur réelle de l'immeuble.

« Il s'agit d'une théorie généralement acceptée et qui, vue sous l'angle de l'équité fiscale seulement, n'est certes pas dénuée de mérite », précise le jugement. Seulement, celle-ci est incompatible avec les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec.

À l'heure actuelle, la CUM ne sait pas sur quel pied danser avec ce jugement, souligne M. Bélanger. « Nous devons toujours attendre les premières décisions du Bureau de révision de l'évaluation foncière », a-t-il dit.

Dans leur ensemble, les immeubles à bureaux sur l'île de Montréal sont évalués à 8 milliards \$.

Les Canadiens se marient plus tard et plus souvent

OTTAWA (PC) — Les Canadiens se marient plus tard qu'ils ne le faisaient il y a deux décennies, a signalé hier Statistique Canada.

En 1971, l'âge moyen des jeunes femmes se mariant pour la première fois était de 22,6 ans. En 1990, l'âge moyen était passé à 26 ans. Pour les hommes, la moyenne d'âge aux premières noces était de 24,9 ans en 1971 et de 27,9 ans en 1990.

L'agence fédérale a constaté que les hommes et les femmes sont plus susceptibles de se marier entre 25 et 34 ans.

Jusqu'aux années 80, environ, les femmes se mariaient le plus souvent entre 20 et 24 ans.

Les Canadiens se marient maintenant plus d'une fois. Il y a une génération, plus de 90 % des unions impliquaient des personnes qui n'avaient jamais convolé auparavant.

En 1951, 91,8 % des nouvelles épouses n'avaient jamais été mariées. En 1990, ce pourcentage tombait à 77,4 %. Chez les hommes nouvelle-

ment mariés, 91,6 % n'avaient jamais été mariés avant, mais en 1990, seulement 76,5 % se mariaient pour la première fois.

Le taux de mariage, c'est-à-dire le nombre de mariages par chaque tranche de 1000 personnes, a légèrement reculé depuis les débuts du siècle. En 1921, ce taux était de 7,9 mariages par 1000 personnes. En 1990, il était tombé à 7,1.

Statistique Canada a remarqué que les taux de mariage ont été les plus élevés pendant et juste après la Deuxième Guerre mondiale qu'à toute autre époque au cours des 70 dernières années. En 1946, l'année qui a suivi la fin de la guerre, le taux était de 10,9 mariages pour une population de 1000 personnes. En 1963, il n'était plus que de 6,9.

« Pendant ces années, quand le taux de fertilité grimpait pour donner lieu au phénomène bien connu du 'bébé-boom', le taux de mariage décroissait progressivement », rapportait l'agence.

Une pièce musicale du 350e sera diffusée dans une vingtaine de pays

Marie Laurier

UNE OEUVRE originale du compositeur Gilles Tremblay commandée spécialement par Radio-Canada pour le 350e anniversaire de la fondation de Montréal sera entendue par des millions d'auditeurs le jour de l'Action de grâce et du 500e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique.

Il s'agit d'un *wampum* symphonique — mot signifiant ceinture ou collier de paix en amérindien — pour grand orchestre, soprano, chœur mixte et récitant qui sera dirigé par Charles Dutoit à l'église Saint-Jean-Baptiste à 15 h30 le lundi 12 octobre. Ce concert sera diffusé en direct au réseau MF stéréo de Radio-Canada et simultanément par satellite dans une vingtaine de radios membres de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) et de la Communauté des radios publiques de langue française au Canada, en France, en Belgique et en Suisse. Un représentant de la société d'état parlait hier d'un potentiel de quelque 30 millions d'auditeurs pouvant capter cette musique dans une vingtaine de pays de l'UER dont la Grande-Bretagne, l'Italie, la Hollande, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, la Suède, le Portugal et la Croatie.

Gilles Tremblay, 60 ans, lauréat 1991 du Prix du Québec en arts d'interprétation, l'un des plus importants compositeurs du Québec, reconnu mondialement pour une oeuvre qui se caractérise par sa recherche originale et approfondie du monde sonore travaille cette pièce depuis plus d'un an. Aux journalistes réunis autour de lui hier, il expliquait que sa création qu'il intitule *AVEC* puisque « le geste du wampum consiste à établir un lien avec autrui », lui a été inspirée par les nombreuses lectures qu'il a faites sur la fondation de Montréal, notamment la correspondance de Marie de l'Incarnation, de Jeanne Mance et des Relations des Jésuites. Ce qui lui a permis d'approfondir le rôle de ces pionniers d'Ho-

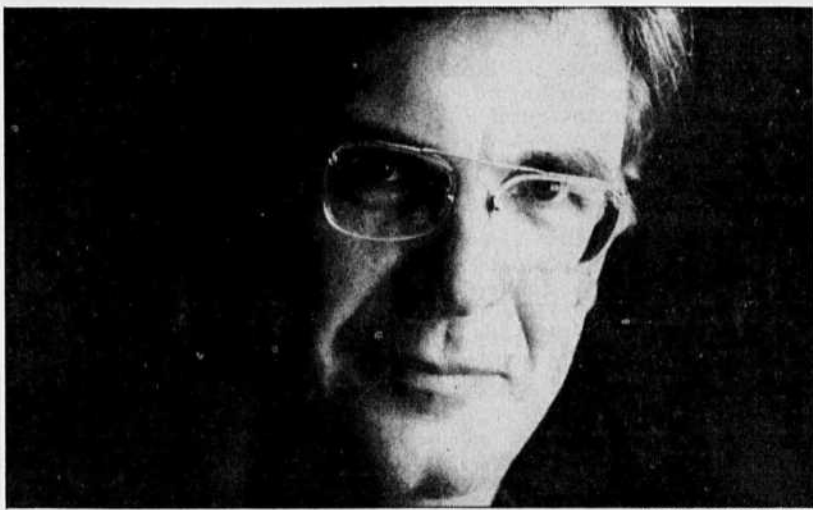


PHOTO RADIO-CANADA

Un concert exceptionnel pour une oeuvre de Gilles Tremblay.

chelaga, de Ville-Marie puis de Montréal, ainsi que leurs rapports entre Français et Indiens.

« Il ne s'agit pas d'une reconstitution historique exacte, nous précise le musicien, mais plutôt d'une oeuvre onirique qui repose sur des textes puisés dans la Bible et dans les mémoires des fondateurs de Montréal dans lesquels les *wampums* s'entre-croisent pour appuyer les moments du récit du prophète Élie, ces moments formant l'assise de la forme musicale dans un seul tenant. » L'oeuvre d'une durée de 45 minutes se divise en cinq grandes parties dont certaines, comme le tremblement de terre, l'ouragan et le feu font appel à une orchestration spectaculaire pour reprendre en final le thème de l'errance exploitée au tout début et qui se terminera dans le plus éloquent silence.

En plus de l'OSM et du chœur de Saint-Laurent préparé par Iwan Edwards, la soprano Marie-Danielle Parent, la basse Claude Corbeil et le comédien Hubert Gagnon font partie de la distribution du wampum symphonique AVEC.

Des défenseurs acharnés de l'estacade du pont Champlain

Danny Vear

LA SOCIÉTÉ de transport de la rive sud de Montréal ne lâche pas prise facilement.

En dépit d'un rapport défavorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de l'opposition de citoyens, la STRSM continue de promouvoir le projet d'aménagement de voies réservées sur l'estacade du pont Champlain.

Le 11 septembre, elle a transmis au ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, un rapport de soutien au projet de l'estacade. Dans une lettre qui accompagne le rapport, le président de la STRSM, Hughes Aubertin, accuse le BAPE de reléguer dans l'ombre les impacts environnementaux réels de la non-réalisation du projet de l'estacade, mis de l'avant par le ministère des Transports du Québec.

Avec son projet, le ministère des Transports aimerait que les autobus de la STRSM empruntent, lors des heures de pointe du matin et du soir, l'estacade située à côté du pont Champlain plutôt que d'utiliser les actuelles voies réservées du pont

Champlain et ce, dans le but de régler des problèmes de sécurité des véhicules et des autobus à la suite d'un accident mortel en 1987.

Commandé conjointement par la STRSM et Brossard, le rapport tient lieu de réplique au rapport du BAPE. Dans son rapport rendu public en juin, le BAPE a jugé que de simples réaménagements pourraient améliorer la sécurité des voies réservées sur le pont Champlain. Le BAPE a notamment recommandé que les automobilistes soient incités à utiliser le transport en commun.

Préparé par une firme indépendante, le rapport de la STRSM rejette les conclusions du BAPE. En conclusion, le rapport soutient que le projet de l'estacade est « viable dans un contexte urbain » et appuie la solution du ministère des Transports. Il propose toutefois quelques réaménagements au projet. Le rapport estime « nécessaire la réalisation de mesures d'atténuation afin de réduire les impacts visuels et sonores » dans certains secteurs de Brossard.

Cet automne, le ministère de l'Environnement doit trancher cette question avant de la soumettre au conseil des ministres.

Vol ministériel de 42 486 \$

OTTAWA (PC) — Avec trois de ses collègues, le ministre des Pêches John Crosbie s'est rendu à Terre-Neuve à bord d'un avion à réaction du ministère de la Défense pour y prononcer des discours, présider à des inaugurations officielles et prendre le petit-déjeuner avec de jeunes conservateurs.

Des documents du ministère de la Défense montrent que le Challenger a quitté Ottawa le 23 juin à 18 h 30 et est revenu de Saint-Jean sans passer tôt le lendemain matin. L'avion transportait M. Crosbie, son épouse, les ministres Barbara McDougall, Shirley Martin, John McDermid et trois adjoints.

La Défense évalue le coût du vol, incluant le retour de l'avion vide à Ottawa, à 42 486 \$, soit environ 8000 \$ pour chaque heure de vol. L'aller simple Ottawa-Saint-Jean à bord d'un vol commercial coûte 490 \$.

Selon les directives du Conseil du Trésor, les ministres peuvent utiliser les Challenger pour les affaires du gouvernement uniquement quand il ne reste plus de sièges libres à bord des avions de ligne commerciale, qu'il n'y a pas de service offert pour la destination ou que cela permet d'épargner beaucoup de temps.

Mme Dianne Clarke, l'attachée de presse du ministre Crosbie, a expliqué que les ministres avaient pris part à une réunion qui s'est terminée après le départ du dernier vol commercial du jour vers Saint-Jean. Le dernier vol à partir d'Ottawa décolle à 17 h 15 la semaine. Mais un vol à partir de Toronto se rend à Saint-Jean à 20 h 20, et un vol de liaison Ottawa-Toronto est disponible à 18 h 45.

Mme Clarke a ajouté qu'un débat d'urgence sur les pêches de la côte Est se déroulait aux Communautés cette semaine-là, ce qui compliquait la planification des déplacements.

POINTS SUR L'ART

VUE

SAM. ET DIM. 3-4 OCTOBRE
1250, BOUL. RENE LEVESQUE O.
46e ÉTAGE
11:00 À 17:00

Michel Tétreault Art International

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à : **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2961-7693 QUÉBEC INC. Mezzanine 1384 Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 152-090	1 Bar avec danse	1446, Crescent Montréal
2960-9310 QUÉBEC INC. Restaurant Le Diable 1679, rue Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 708-909	1 Restaurant pour vendre	1679, rue Ste-Catherine Est Montréal
CAVALIARO, Anielio Restaurant Pizzeria Casa Mia 5112, boul. Décarie Montréal Dossier: 199-323	Changement de catégorie de Restaurant pour servir	5112, boul. Décarie Montréal
TAVERNE AIRD INC. 4651, Hochelaga Montréal Dossier: 341-693	Changement de catégorie de Taverne à Bar	4651, Hochelaga Montréal
ENTREPRISES MAGNAN INC. Entreprises Magnan Inc. 01380 Charlevoix Montréal Dossier: 346-064	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	01380 Charlevoix Montréal
LORION, Pierre Le Local Resto Rock 1430, Chemin Chamby Longueuil Dossier: 148-999	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	1430, Chemin Chamby Longueuil
2960-1713 QUÉBEC INC. 4226, boul. Ste-Rose Laval Dossier: 659-862	1 Restaurant pour vendre	1476, rue Crescent Montréal
2847141 CANADA INC. L'Empereur du Szechuan 7340, Thibault Brossard Dossier: 194-647	1 Restaurant pour vendre	398, René Lévesque Ouest Montréal
2841-5107 QUÉBEC INC. Resto Sexy Pub 2523, Centre Montréal Dossier: 364-745	1 Restaurant pour vendre	5659, ch. Upper-Lachine Montréal
2961-0904 QUÉBEC INC. Disco Chale 3945, rue Ontario Est Montréal Dossier: 409-227	Autorisation de spectacles dans un bar avec danse (suite à cession)	3945, rue Ontario Est Montréal
L'AUBERGE DU DRAGON ROUGE INC. L'Auberge du Dragon Rouge Inc. 8870, rue Lajeunesse Montréal Dossier: 996-104	1 Restaurant pour vendre	8870, rue Lajeunesse Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Marchés

radicale adoptée par les séparatistes québécois faisait état d'une plus grande autonomie politique, certes, mais aussi d'une union économique.

M. Streeter a cependant indiqué que le vote du 26 octobre demeurerait une étape importante dans le processus constitutionnel, et qu'un OUI aurait l'avantage de mettre fin à l'incertitude. Un NON ne ferait que la prolonger.

Pour sa part, M. Ravi Bulchandani, qui a rédigé l'étude de Goldman Sachs, a affirmé que l'incertitude actuelle pourrait bien être plus néfaste à l'économie canadienne qu'une victoire du NON le 26 octobre.

« Si le NON l'emporte, nous pourrions voir de la nervosité sur les marchés, et même un peu de volatilité, mais nous croyons que l'esprit du consensus qui règne au Canada nous amènera une sorte de stabilité politique d'ici quelques mois », a-t-il déclaré.

Dans son étude, M. Bulchandani soutient que si une victoire du OUI au Canada et au Québec représente la meilleure solution possible pour les marchés financiers, une victoire du NON partout est préférable à un résultat divisé.

Un NON dans l'ensemble du Canada et du Québec ne voudrait pas dire que le pays est à la veille de se désagréger, mais que l'entente actuelle est inacceptable aux Canadiens et qu'une nouvelle solution doit être trouvée, affirme-t-il.

Les choses seraient plus compliquées si le NON l'emportait au Québec avec une faible majorité et le OUI dans le reste du Canada, poursuit-il. Le premier ministre Robert Bourassa pourrait interpréter cette mince majorité comme un mandat pour continuer à négocier à l'intérieur du cadre fédéral afin d'obtenir plus de pouvoirs.

« Étant donné la probable réticence du reste du Canada à retourner à la table de négociation, le pays se retrouverait indéfiniment dans les limbes constitutionnelles », dit craindre l'économiste de Goldman Sachs.

Il dit cependant douter qu'un tel résultat n'entraîne une flambée séparatiste au Québec.

Toutefois, il craint qu'un OUI au Québec et qu'un NON dans le reste du pays n'attise quelque peu le sentiment séparatiste, parce que les séparatistes utiliseraient ce résultat comme une preuve de rejet de la province.

L'économiste souligne qu'aucun de ces résultats n'entraînera de conséquences négatives dramatiques, ce qui laisse à réfléchir sur la réaction actuelle des marchés financiers, possiblement excessive.

Il soutient qu'aucun résultat probable du référendum ne menace le statut du dollar canadien comme devise au Canada et au Québec et la viabilité de la structure gouvernementale canadienne dans un avenir prévisible.

« Nous ne croyons pas à un mouvement précipité du gouvernement du Québec vers la souveraineté, en raison des importants coûts économiques que cela impliquerait », conclut-il.

Dans son étude, cependant, il n'évalue pas les conséquences d'une forte victoire du NON au Québec.

◆ Réforme

Et on a pas encore parlé des travailleurs anglophones.

Car à Montréal on comptait deux grands centres de services sociaux : le CSS du Montréal-Métropolitain, qui servait les francophones, et le CSS Ville-Marie qui desservait les anglophones (en fait on en comptait trois, avec un centre pour la communauté juive).

Les travailleurs de Ville-Marie se retrouvent maintenant répartis dans 13 CLSC de la région montréalaise où on a identifié une clientèle anglophone. Comme les programmes sociaux seront maintenant placés sous la responsabilité individuelle de chaque CLSC selon les besoins du territoire, plusieurs anglophones craignent de ne plus obtenir de services dans leur langue.

Il semble même que des travailleurs auraient exigé de pouvoir travailler exclusivement en anglais chez leurs nouveaux employeurs où tout fonctionne en français. On pressent déjà le psychodrame.

D'ailleurs, les CLSC ne sont pas très contents, car ils espéraient ob-

tenir plus de personnel. On avait prévu transférer 470 personnes des CSS aux CLSC et on a obtenu des fonds supplémentaires pour une trentaine de plus, mais les CLSC évaluent à 140 le nombre de postes encore manquants.

Quant au personnel des anciens CSS qui demeurera dans les nouveaux CPEJ, ils devront s'adapter à de nouvelles réalités.

Car la loi prévoit unir en un seul conseil d'administration le conseil du CPEJ et les conseils des différents centres d'accueil pour la jeunesse de son territoire.

Ce nouveau conseil unifié devra donc trouver un directeur général pour diriger la nouvelle structure, histoire de remplacer les 3, 4 ou 5 anciens directeurs généraux des établissements maintenant légalement réunis. En principe, personne ne perdrait son emploi, mais le recyclage pourrait être délicat.

Quant à la nouvelle régie régionale, si son rôle demeure sensiblement le même d'ici le 1er avril, elle obtiendra après cette date de nouveaux pouvoirs, dont celui de redistribuer l'argent du ministère aux différents établissements et organismes communautaires de son territoire. Argent qui sera distribué sur la base de programmes d'action et d'intervention précis. Tout le monde devra donc savoir très exactement où il se situe pour recevoir la manne...

◆ Bourassa

tient qu'il était tout à fait d'accord pour que la transcription, où ses conseillers le décrivent comme un piètre négociateur qui ramène une entente qu'il aurait dû rejeter, soit publiée. « Je fais confiance au jugement du public », laisse-t-il savoir.

Il ne croit pas que cette publication, à trois semaines du scrutin, aura « un impact majeur » sur le résultat. Selon lui, les Québécois sont lucides et ils feront la distinction entre des « états d'âme » et la réalité.

En entrevue à Jean-Luc Mongrain, au réseau TVA, il fait valoir que « dans notre système politique, ce sont les députés et les ministres qui décident », non la fonction publique. Or, dit-il, le caucus libéral appuie unanimement l'accord, sauf le député de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch, désavoué par l'exécutif libéral de son comté.

Invité à une tribune téléphonique à CJTR, à Trois-Rivières, M. Bourassa a interprété le contenu de la conversation de manière à essayer de faire croire que ses conseillers l'avaient critiqué sur la base d'informations erronées. Ses explications n'étaient pas fondées.

Le premier ministre a soutenu que Mme Wilhelmy a qualité de honte nationale les chapitres sur l'immigration et la Cour suprême. Or, elle n'a rien dit de tel. La sous-ministre s'en prenait au fait que M. Clyde Wells avait voulu remettre en question les ententes à ce sujet à la toute fin de la négociation. Elle trouvait humiliant que M. Bourassa reste à la table et tolère pareille manœuvre.

À cette tribune téléphonique, les auditeurs n'ont pas eu le droit de parler directement au chef du OUI. L'un des deux animateurs a en effet expliqué en ondes que M. Bourassa a accepté l'invitation à cette condition. Les gens devaient laisser leurs questions sur un répondeur téléphonique. Les animateurs servaient d'intermédiaires.

Une auditrice s'est insurgée contre cette manœuvre. Depuis mardi, en Beauce, où il se heurte à un grand scepticisme chez les étudiants et à la Chambre de commerce, M. Bourassa n'a eu aucun échange avec les citoyens.

Au moins deux personnes, toutefois, ont téléphoné pour dire que la publication des échanges Wilhelmy-Tremblay a confirmé leur vote pour le NON.

Le premier ministre a laissé entendre que ses conseillers ne seraient plus aux mêmes fonctions d'ici la fin de l'année. Mme Wilhelmy a demandé à quitter ses fonctions pour des raisons de santé, a-t-il rappelé. Tandis que le contrat de M. Tremblay prend fin dans quelques semaines.

Le chef du OUI a été accueilli en Mauricie par un sondage CROP publié par les médias locaux qui donne 25 points d'avance au NON (56-31) dans la région. Après l'émission de radio, il est allé prononcer un discours devant un groupe de quelque 400 personnes, convaincues d'avance. Il y avait surtout des gens âgés dans la salle. Certains avaient été transportés sur place d'aussi loin que Drummondville, de l'autre côté du fleuve.

Le premier ministre a repris ses thèmes favoris. La région est l'une des plus éprouvées au pays pour le chômage. M. Bourassa leur a dit que



Monica Brady, Anne Lacey, Primrose Milligan, Donald Samuel et Maureen Carr dans *The Guild Sisters*.

D'Écosse, une grande production des *Belles-soeurs*

The Guild Sisters.

Une pièce de Michel Tremblay, *Les Belles-soeurs*, traduite en écossais par Martin Bowman et Bill Findlay. Mise en scène de Michael Boyd. Avec Dorothy Paul (Germaine Lauzon), Ann Scott-Jones (Rose Ouimet), Monica Brady (Lisette de Courval), Donald Samuel (Marie-Ange Brouillette), Anne Lacey (Thérèse Dubuc), Primrose Milligan (Olivine Dubuc), Anna Welsh (Angéline Sauvé), Kay Gallie (Rheanna Bibeau), Muriel Romanes (Pierrette Guérin), Ashley Jensen (Linda Lauzon), Jan Wilson (Gabrielle Jodoin), Maureen Carr (Yvette Longpré), Janette Foggo (Des-Neiges Verrette). Une production du Tron Theater de Glasgow, au Centaur jusqu'au 25 octobre.

Robert Lévesque

ATTENTION événement ! Pour la première fois à Montréal, on peut voir une production étrangère de « classique » de Michel Tremblay, *Les Belles-soeurs*. Et cette production est superbe !

Le Tron Theater, une compagnie de Glasgow, s'est installée au Centaur (c'est un des cadeaux du 35^e anniversaire de Montréal) et il faut courir voir ces 15 comédiennes écossaises qui, en *modern Scots*, c'est-à-dire dans le langage populaire des *Lowlands*, jouent près de la perfection l'œuvre de Tremblay, ces personnages attroupés un soir de 1965 pour coller (et voler) le million de timbres Gold Star gagné par Germaine Lauzon.

C'est un événement parce que cette production, créée à Glasgow en

1989, est tout simplement remarquable ! Tant au point de vue de la mise en scène, de la scénographie, costumes et éclairages, que du jeu de ces 15 comédiennes qui se glissent dans la peau des walkyries de la rue Fabre, tout est solide et percutant dans cette production qui provoquera chez les spectateurs montréalais un étrange effet de familiarité en même temps que la redécouverte d'une grande pièce.

Michael Boyd, le metteur en scène, a choisi, et parfaitement réussi, la reproduction des *Belles-soeurs* dans leur propre univers du Plateau Mont-Royal en 1965. On n'a pas « adapté » la pièce de Tremblay à l'univers prolétaire écossais, on transposé le tout dans une cuisine d'un quartier ouvrier de Glasgow, mais au contraire ces actrices écossaises (toutes excellentes) jouent ces Québécoises pure laine, ayant toutes trouvé les gueules et dégainées de l'univers « tremblayen » le plus typé et le plus juste, et elles rendent avec force l'essence même de cette tragédie bouffie qui est à la source du théâtre québécois moderne.

Il est très étonnant de voir à quel point un metteur en scène qui ne connaît pas directement le monde de Tremblay, et qui est parti d'un texte, peut arriver à ce point à une telle (et belle) efficacité dans la reproduction et la représentation de ce monde, en évitant le support du pittoresque ou les clichés. On trouve dans ces *Guild Sisters*, et dans chacune, le nerf de l'inspiration de Tremblay, la profondeur du portrait,

la substance du personnage, la fragilité. Le sens universel du cercle de famille maudit, de cet enfermement opaque, dans lequel le passage de Pierrette (la « mauvaise fille ») et la révélation de la vie secrète d'Angéline Sauvé (la sainte femme qui va au club les vendredis) servent de révélateurs lumineux, apparaît ici avec une belle évidence et avec une sensibilité dramatique exceptionnelle.

Même si l'on faudrait un glossaire pour comprendre dans le détail toutes les particularités et correspondances de ce dialecte, il demeure que, lorsqu'on connaît la pièce de Tremblay (y-a-t-il encore des amateurs de théâtre qui ne connaissent pas les *Belles-soeurs* ?), il s'installe vite une connivence, une familiarité, et l'on devine beaucoup de la saveur de cette langue populaire écossaise tant le jeu des actrices est expressif, senti, juste, et tant la mise en scène est claire.

Michael Boyd a su retrouver toute la force des *Belles-soeurs*, et même je crois qu'il pousse encore plus loin l'impact de cette tragédie de l'échec et de la dépossession. Sa mise en scène est sur le bord de l'expressionnisme, avec des effets de lumière impressionnants, des isollements de personnages pour les monologues et des retours aux pleins feux saisissants, mais elle est aussi assez respectueuse du verisme de la pièce. Certaines scènes sont prodigieuses, entre autres celle de Pierrette et de la copine enceinte de Linda Lauzon. Comme l'arrivée de Pierrette, alors qu'Angéline Sauvé se profile à l'a-

vant-scène de peur d'être reconnue.

Le décor, une cuisine aux murs vert pomme, un « prélat » rouge, un Sacré-cœur au mur, etc., est aussi distancé (entre le verisme et l'expressionnisme) du fait qu'il est un demi-mur au-dessus duquel le noir surplombe. Autour du mur de la cuisine, des ampoules colorées, comme au cirque, vont clignoter à quelques reprises (l'ode au bingo, la finale) et donner une allure de music-hall à cette farce tragique qui, 25 ans après sa création, trouve à Glasgow une troupe qui lui rend toute sa force, toute son actualité.

La finale, à mon avis, dépasse en impact la mise en scène de Brassard lors de la création en 1968. Boyd a eu cette idée de génie de faire disparaître les murs de la cuisine alors que, à travers une grande image du Sacré-cœur qu'elles déchirent en la traversant, entrent les belles-soeurs avec les appareils (tondeuse, télévision, lampe sur pied, etc.) que Germaine Lauzon croyait avoir obtenus pour elle seule !

Il se dégage de cette grande production des *Belles-soeurs* une truculence et une force d'ensemble, une vitalité et une minutie ; c'est une grande orchestration. À tel point que l'on redécouvre la pièce dans toute son originalité et son génie particulier, cette fresque de l'aliénation prolétaire, ce huis clos de la misère et de la rage, cette « assemblée des femmes » sur laquelle Michel Tremblay a posé un regard aussi attendri qu'attentif, aussi ironique que précis. La grande manière de Tremblay.

la souveraineté amènerait une baisse de l'activité économique pouvant atteindre 4 %. « Avez-vous besoin de ça, en Mauricie ».

Auprès de cet auditoire âgé, M. Bourassa a mis l'accent sur les vedettes du OUI, les Guy Saint-Pierre (SNC) et Laurent Beaudoin (Bombardier), « des créateurs d'emplois qui ont les pieds sur terre », et Mme Jeanne Sauvé, « une grande dame », dit-il. Il leur oppose les Lucien Bouchard, « un ancien ambassadeur, qui n'a pas créé d'emplois », et Guy Bouthillier (du Mouvement Québécois français), dit-il avec une moue : « Je ne sais pas si vous le connaissez... ».

Le ministre Yvon Picotte avait réchauffé la foule. Il eut cette métaphore pour décrire ceux qui, comme Jean Allaire, votent NON même s'ils ne sont pas souverainistes. Ces gens là, dit-il, sont comme ceux qui achètent des billets de la lotto 6-49 en souhaitant, comme tout le monde, gagner le million. Et qui, en vérifiant les numéros, en se rendant compte qu'ils ne gagnent que 200 000 \$, déchirent le billet et le jette aux poubelles en se disant que ce n'est pas suffisant.

◆ Perot

ma candidature à la présidence des États-Unis », a-t-il déclaré, entouré de sa femme Margot et de plusieurs de ses enfants.

« C'est un honneur pour Jim Stockdale, notre candidat à la vice-présidence, et pour moi-même d'accéder à cette demande », a-t-il ajouté en présentant son colistier, le contre-amiral à la retraite James Stockdale, qui a reçu la Médaille d'honneur pour conduite héroïque à la tête des prisonniers de guerre détenus à Hanoi pendant la guerre du Vietnam.

« Aucun des deux partis politiques n'a véritablement abordé les problèmes qui touchent les Américains », a déclaré Ross Perot, 62 ans, pour justifier sa candidature, en faisant allusion au président républicain George Bush et à son rival démocrate Bill Clinton.

Évoquant le déficit budgétaire américain, Ross Perot a affirmé que le peuple américain souhaitait que « soit remis de l'ordre dans les finances » du pays.

La réduction du déficit budgétaire est le principal cheval de bataille du candidat indépendant, qui préconise d'importantes hausses d'impôts et des coupes sombres dans les dépenses de l'État. Le programme éco-

nomique de Ross Perot, exposé dans un livre *United We Stand*, prévoit des économies budgétaires de 754 milliards \$ sur cinq ans.

Des collaborateurs de George Bush et de Bill Clinton qui avaient été dépêchés à Dallas pour tenter de convaincre Ross Perot de ne pas se présenter ne sont pas parvenus à leurs fins.

« Je n'appartiens à personne d'autre que vous », a déclaré Ross Perot à l'adresse des Américains. Si vous m'écrivez, je serai votre serviteur. Je travaillerai jour et nuit pour m'assurer que les priorités que vous avez définies sont respectées ».

Ross Perot avait mené avant l'été, sans faire officiellement acte de candidature et avec sa fortune personnelle, une campagne qui avait inquiété les appareils démocrates et républicains.

À seulement un mois de l'élection, les récents sondages placent cependant le candidat indépendant très loin derrière ses rivaux républicain et démocrate. Selon un sondage réalisé par Gallup pour la chaîne de télévision CNN et le quotidien *USA Today* juste avant l'annonce de sa candidature, Ross Perot ne rallierait que 7 % des intentions de vote, contre 52 % pour Bill Clinton et 35 % pour George Bush.

Au printemps dernier, alors qu'il était au faite de sa popularité, le milliardaire texan était crédité de 36 % des intentions de vote, contre 30 % pour le président sortant et 26 % pour Bill Clinton.

À Washington, le porte-parole du président George Bush, Marlin Fitzwater, a indiqué hier que les républicains « poursuivront la même campagne avec le démocrate Bill Clinton comme principal rival », peu après l'annonce de la candidature de Perot.

« Nous poursuivrons la même campagne et concentrerons nos efforts sur M. Clinton en tant que principal rival en examinant sa performance et en mettant l'accent sur les raisons pour lesquelles les gens devraient voter pour nous », a déclaré M. Fitzwater aux journalistes.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a expliqué la stratégie républicaine par le fait que les récents sondages accordent à M. Clinton une avance de 10 points ou plus sur le président Bush.

« Nous sommes prêts à débattre aussi bien avec M. Perot qu'avec M. Clinton », a toutefois ajouté M. Fitzwater, indiquant que la campagne républicaine est ouverte à une par-

ticipation du milliardaire aux débats télévisés que les deux camps essayent actuellement de mettre sur pied.

◆ Trudeau

Rappelant à son auditoire que la question du référendum du 26 octobre portera sur l'acceptation ou le rejet de la vision du Canada élaborée à Charlottetown, M. Trudeau a enjoint son auditoire à rejeter cette vision.

La clause Canada — le préambule de cette entente — créera plusieurs catégories différentes de citoyens au pays, dont les droits, les libertés et les pouvoirs seraient inégaux, dit-il.

Selon M. Trudeau, le caractère de société distincte du Québec placerait la province dans une catégorie à part. Les Québécois anglophones, les Néo-Québécois risqueraient d'y être traités en citoyens de seconde zone.

Créer un gouvernement exclusif aux membres de races autochtones serait une mesure raciste, qui excludrait les autres citoyens partageant leur territoire, dit-il.

Le consensus de Charlottetown ne confère pas les mêmes obligations aux gouvernements provinciaux envers leurs minorités linguistiques. Les provinces anglophones seraient engagées à la promotion de leur minorité francophone, mais le Québec ne serait qu'attaché à la survie et au développement de sa minorité anglophone.

Les garanties de l'égalité des races, des langues et des sexes contenues dans l'accord de Charlottetown sont beaucoup moindres que celles contenues dans la présente Constitution.

Reste à savoir maintenant si l'intervention de M. Trudeau aura l'effet appréhendé par les organisateurs du OUI. Eux qui tentaient hier de se convaincre que l'ancien premier ministre, âgé de 73 ans, a perdu de son charisme et de son leadership intellectuel. Les premières répercussions se font déjà sentir au sein même de la députation libérale fédérale du Québec.

Trudeauiste inconditionnel, le député de Saint-Henri-Westmount a fait faux bond à Jean Chrétien, son chef. David Berger a fait savoir hier qu'il votera NON parce qu'il craint que le gouvernement central sorte affaibli du nouveau régime fédéraliste que propose l'entente.

La position que l'ancien chef li-

béral a communiquée hier soir était prévisible et même relativement connue, considérant qu'il a signé, dans la dernière livraison de la revue *L'Actualité*, une virulente dénonciation de l'entente. Ce requiescitur sur « la pauvreté de la pensée nationaliste » du Québec s'attaquait plus précisément au concept de société distincte. Les stratégies du OUI savaient donc à quoi s'en tenir, mais jusqu'à la dernière minute, ils ont conservé l'espoir que l'esclandre n'aurait pas lieu. En vain.

Après tant de trébuchages, de contre-performances et d'erreurs de jugement, l'initiative Trudeau est venue leur porter un nouveau coup dur. Ils se rappellent l'épisode du printemps 1987, alors que M. Trudeau avait démolé dans le quotidien *Toronto Star* l'entente du lac Meech, qui fut finalement rejetée en 1990. Mais ils savent également que son influence est particulièrement redoutable chez les anglophones du Québec et du Canada. Ils ont donc prévu contre l'effet Trudeau en organisant pour dimanche un événement médiatique de leur cru. Une trentaine de personnalités connues et respectées de la communauté anglophone seront alors présentes à la presse et annonceront leur adhésion au camp du OUI. Le premier ministre Bourassa n'y a pas été invité.

Parant les coups hier, avant le discours de M. Trudeau, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, a dit de M. Trudeau que « s'il contribue à faire échouer cet accord, je ne suis pas sûr que l'Histoire le jugera favorablement ».

Exclus de la réunion, les journalistes ont néanmoins pu constater que la prestation de M. Trudeau a eu un effet du tonnerre sur son auditoire. À plusieurs reprises, les 400 personnes présentes ont bruyamment exprimé leur appréciation. Ce n'était pas la première fois que l'ancien premier ministre participait à un dîner des Amis de « Cité Libre », cette revue qu'il a contribué à fonder il y a 22 ans. Il y retrouve régulièrement de ses anciens compagnons d'armes, les Marc Lalonde, Jacques Hébert et Gérard Pelletier.

L'éditeur Robert Davies compte bien transformer cet exploit médiatique en succès de librairie. De cette allocation d'une durée de 25 minutes, il tirera une plaquette dont la publication est prévue pour le 12 octobre. En versions anglaise et française, la première édition sera limitée à 5000 exemplaires.

L'institut d'administration
publique du Canada
Groupe régional de Montréal



et l'Association des diplômés de l'ENAP
en collaboration avec LE DEVOIR
vous invitent à un déjeuner-réflexion
dont le thème sera:

“Le nouveau partenariat État-Entreprise-Syndicat:
impact sur la gestion du secteur public”

Conférencier: Robert Tessier président de GEC ALSTHOM
Électromécanique

le jeudi 8 octobre 1992
de 7h45 à 9h

Hôtel Méridien, Basilaire 2, Complexe Desjardins

Réservation:
Ginette Guilbault
ENAP 522-3641

Membres 10 \$
Non Membres 15 \$

POLITIQUE

Le référendum

L'affaire Wilhemy-Tremblay

Comment CJRP a tué un scoop en or

CE JOUR-LÀ, 9 septembre, la question posée au référendum serait présentée à l'Assemblée nationale.

Au petit matin, François Baby arrive chez moi, tenant une enveloppe brune. C'était la cassette qui allait devenir fameuse.

Baby — commentateur à la station de radio CJRP de Québec — venait rencontrer ma femme, Dominique, pour lui faire entendre une conversation entre deux hauts fonctionnaires.

Dominique Rajotte est correspondante au Parlement de Québec pour le réseau Radio-Mutuel.

Baby fut étonné de me voir : un journaliste du DEVOIR ! Je lui promis la discrétion. La Sony sur la table de la cuisine, la bande tourne.

Une première écoute nous laisse pantois. L'ampleur de la consternation des deux conseillers de Robert Bourassa face à l'entente de Charlottetown nous étonne. Leur déception est manifeste. Mais sans colère. La conversation est émaillée de rires. Le sentiment qui se dégage est une forme de résignation teintée d'amertume.

« Il y a une décision du premier ministre, dit Mme Diane Wilhemy, sous-ministre aux Affaires canadiennes; à un moment donné, il faut vivre avec. »

BABY était chez moi parce qu'il était convenu que Dominique travaillerait avec les gens de CJRP, la station locale du réseau, sur cette affaire qui leur était parue explosive, mais devant laquelle ils semblaient désespérés.

Leur premier problème était fort simple : ils ne parvenaient pas à reconnaître les voix. Mais dès qu'ils surent, les gens de la direction, dont le directeur des programmes Damien Rousseau, et de la publicité s'emparèrent de l'affaire en dépit des conseils des journalistes. C'est comme ça que ce scoop fut sacrifié aux intérêts du marketing et à la guerre des cotes d'écoute.

C'est l'animateur vedette de la station, Robert Gillet, un transfuge de Radio-Canada, le *morning man* le plus écouté à Québec après André Arthur, qui avait reçu la bande magnétique dans une enveloppe scellée. Le matin du 31 août, lendemain du congrès libéral, un homme lui avait téléphoné, lui promettant un enregistrement intéressant. Le quidam, selon ce qu'a raconté Gillet, s'amuse à écouter clandestinement, grâce à un balayeur d'ondes, les conversations qu'il capte sur le réseau de la téléphonie cellulaire. Il habiterait sur la rive sud de Québec. Gillet ne connaît pas son identité.

IL APPARAÎT tout de suite à Baby, Dominique et moi que cet enregistrement contient des informations prodigieusement intéressantes pour le public à la veille du référendum. Je propose à Baby de laisser LE DEVOIR la traiter à sa façon, en premier, soit le même jour que CJRP. Il en fut convenu ainsi.

Baby me confie donc la cassette, que je lui remis dès le lendemain. J'étais chargé d'en faire la transcription. Eh oui, la transcription, c'est moi !

Ce jour-là, je préviens mes patrons que j'avais obtenu des informations importantes, dont je leur reparlerais. Avec Baby et Dominique, nous avions convenu d'agir avec prudence et de trouver, dans le traitement de l'information, le juste compromis entre l'intérêt public et la vie privée des deux interlocuteurs.

Nous avions convenu entre autres de ne pas révéler l'identité de ceux que tout le monde connaît aujourd'hui : Mme Wilhemy et le professeur de droit constitutionnel André Tremblay, deux des principaux conseillers du Québec, associés



Michel Venne

aux négociations depuis de nombreuses années.

C'EST le vendredi que tout s'est gâté.

Pour une raison que j'ignore, et en dépit de nos objections répétées, la direction de CJRP a fait entendre l'enregistrement et remis une copie de la transcription au porte-parole du Parti québécois, M. Jacques Brassard. La date de diffusion des reportages n'avait pas encore été fixée. En l'occurrence, le PQ a eu en main ces informations quatre jours avant la date prévue de leur parution.

Dès le lendemain, le bruit commençait à se répandre au rallye d'organisation du camp du NON à Montréal que CJRP détenait cette bande enregistrée. Le nom de Mme Wilhemy commençait à circuler.

Nous jugions préférable que le PQ reste étranger à cette affaire. Notre intérêt était journalistique. Nous ne faisons pas de politique.

Le même jour, CJRP décida, même si Dominique et moi leur avions recommandé avec insistance de ne pas le faire, de publier le lundi une publicité annonçant que, le lendemain, le mardi 15 septembre, CJRP allait publier la preuve que M. Bourassa s'était « écrasé » aux tables de négociation.

Entre-temps, Baby, qui connaît Mme Wilhemy depuis des années, était chargé de la rejoindre. Il lui a parlé le samedi soir. Des avocats ont été consultés et toute une série d'informations vérifiées. Le lundi matin, re-réunion à la maison. Cette fois, toute l'équipe de l'émission du matin de CJRP était sur place. Leur objectif était de déterminer comment l'information serait traitée le lendemain.

Les principes sur lesquels nous étions entendus avec Baby étaient maintenus. Il était entendu que LE DEVOIR traitait l'affaire à sa manière, pourvu que ce ne soit pas avant eux.

EN VOYANT la publicité de CJRP dans le journal, Mme Wilhemy comprit que « la preuve » annoncée par CJRP de « l'écrasement » du premier ministre n'était autre que ses propres paroles. Tandis que nous préparions nos reportages, ses avocats préparaient une requête en injonction.

Au bureau du premier ministre, les avis étaient partagés. La moitié de ses conseillers soutenaient qu'il valait mieux laisser sortir l'information, bien qu'ils n'avaient pas la moindre idée du contenu de nos reportages, pour mieux se défendre ensuite. L'autre point de vue l'emporta.

Il était 21 h, ce lundi 14 septembre, quand un patron de Radio-Mutuel téléphona à la maison pour nous annoncer l'émission d'une injonction. Au DEVOIR, ce soir-là, comme on dit dans un téléroman, on a tué la « une ».

clause Canada n'a qu'une valeur interprétative. « C'est justement cela qui m'inquiète. Ce sont des tribunaux qui s'en servent pour interpréter divers autres articles de la Constitution dans un sens favorable à la contestation de tous les éléments que la minorité anglophone perçoit comme contraires à son développement et à son épanouissement ».

Le président de la SSJB ne croit pas que la clause de la « société distincte » pourrait atténuer cette tendance. « Les juges de la Cour suprême ne raisonnent pas comme les nationalistes québécois. Ces derniers sont conscients que la promotion du français nécessite des mesures législatives contraignantes. Pas les juges ».

Il ne croit pas non plus que le Québec pourra recourir impunément à la clause « nonobstant » puisque le prix politique est tout lourd à payer, note-t-il.

M. Dorion invite publiquement le ministre responsable de l'application de la loi 101, Claude Ryan, à en discuter sur les ondes de Radio-Mutuel dans le cadre de l'émission *Le Journal du midi*.

Selon plusieurs stratégies fédérales

La grogne des Canadiens et les sorties des politiciens nuisent au camp du OUI

Manon Cornellier

de la Presse canadienne

OTTAWA — La grogne des Canadiens à l'endroit des politiciens est le principal handicap des défenseurs de l'entente constitutionnelle du 28 août dernier, croit le comité directeur du Comité du Canada pour le OUI.

« Ceci est le problème », ont lancé en chœur les cinq membres du Comité présents à une conférence de presse hier à Ottawa.

Réuni pour faire le point sur son organisation, le Comité s'est d'ailleurs décrit comme un regroupement de « Canadiens qui ont décidé que l'enjeu était trop important pour être laissé seulement entre les mains des politiciens », a déclaré l'ex-ambassadeur aux Nations unies Yves Fortier.

Deux membres du comité directeur ont même souhaité que les politiciens, entre autres le premier ministre Brian Mulroney, se fassent plus discrets ou cessent leurs attaques.

« Vu la situation actuelle et pour le bien de la campagne, je crois que M. Mulroney devrait être plus discret »,

a déclaré le Dr Joseph Wong, un médecin ontarien.

Il a avoué qu'il y a plus de deux semaines, il voulait voter NON afin de régler ses comptes avec les politiciens. Il a affirmé avoir changé d'avis à la lecture de l'entente. Il a invité les Canadiens à faire de même.

« Je ne crois pas qu'attaquer ses opposants ou décrire la réalité en noir et blanc soit une stratégie très efficace. La plupart des Canadiens réagissent mal à cela et j'espère que M. Mulroney adoucira ses propos », a déclaré à la *Presse canadienne* la journaliste June Callwood.

« Ce que je vois, ce sont des Canadiens honnêtes et décents qui se préoccupent de l'avenir de leur pays mais qui se prononcent de façon différente. On doit respecter les gens qui ont des points de vue différents », a-t-elle indiqué.

M. Fortier a pour sa part refusé de jeter la pierre au premier ministre Mulroney. « Je crois que le premier ministre a utilisé des arguments qui sont convaincants, d'autres en utiliseront des différents. L'important est de savoir faire l'amalgame de tous les arguments et de voir qu'ils

pointent tous dans la même direction : voter OUI », a-t-il dit.

M. Fortier faisait référence à la déclaration que M. Mulroney a faite lundi à Sherbrooke et à laquelle certains analystes attribuent la volatilité des marchés monétaires canadiens. M. Mulroney avait indiqué que l'enjeu du référendum était l'avenir du pays.

M. Fortier lui a fait écho. « Un vote pour le NON sera un pas en avant vers la souveraineté du Québec, ça appuierait la cause de la souveraineté. Ne pas reconnaître ce fait, c'est être aveugle », a-t-il déclaré.

L'ancienne ministre libérale Iona Campagnolo a été moins catégorique. « Un NON suscitera, au mieux, de l'incertitude, sinon peut-être une crise au Canada », a-t-elle soutenu.

Mme Callwood et M. Wong croient pour leur part que le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark est nettement mieux perçu au sein de la population et qu'il serait le meilleur promoteur de l'entente. Ils souhaiteraient qu'il soit plus présent sur la scène nationale.

Dix jours après son démarrage cahoteux, le Comité du Canada pour le

OUI rencontrait pour la première fois hier tous les représentants des comités provinciaux pour le OUI, à l'exception de celui du Québec.

Bien assis devant des affiches bilingues, les membres du comité ont soutenu qu'ils étaient prêts à expliquer l'entente et à convaincre les indécis.

En plus des comités provinciaux, 80 comités locaux sont en place, 76 sur le point de démarrer et 64 en formation. Le matériel promotionnel est pratiquement prêt, affirme-t-on.

Le comité doit lancer lundi à Toronto sa campagne de publicité pour la télé. La publicité dans les journaux et à la radio a débuté mercredi.

Mme Campagnolo a pour sa part pourfendu ceux qui demandent de voir les textes juridiques avant de donner leur appui à l'accord de Charlottetown. Elle doute qu'ils les lisent.

Elle pense aussi que les gens devraient réaliser que les politiciens ne laisseront pas les avocats s'écarter de ce qui fut conclu à Charlottetown.

Pour sa part, M. Fortier a souhaité que ces documents légaux soient prêts avant le référendum du 26 octobre.

McKenna trouve négative l'approche de Mulroney

FREDERICTON (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna ne cache pas qu'il est mal à l'aise avec l'approche négative employée par Brian Mulroney et les membres du cabinet fédéral pour assurer la victoire du OUI au référendum constitutionnel.

Et il préférerait de beaucoup voir les Canadiens se concentrer sur le fait que l'accord de Charlottetown « est un bon accord, un compromis honorable », digne d'appui le 26 octobre.

Le camp du NON tient les scénarios d'apocalypse évoqués par le premier ministre canadien largement responsables des violentes fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur du dollar.

M. McKenna a estimé que M. Mulroney avait sans doute de bonnes raisons pour mettre l'accent sur les aspects négatifs d'un NON au référendum, mais il a clairement fait savoir qu'il n'avait pas l'intention d'adopter la même approche auprès des Néo-Brunswickois.

« Nous préférons au Nouveau-Brunswick mettre l'accent sur le po-

sitif, parce qu'il y a tellement de gains pour la province », a-t-il dit aux journalistes.

Tout en soulignant qu'il ne considérera pas les gens qui voteront NON comme des traîtres, il les met au défi de proposer une solution de rechange. « Que les gens votent NON, d'accord, a-t-il dit en réponse à une question de son auditoire, des gens d'affaires de Fredericton. Mais j'ai un défi à leur proposer, et c'est d'élaborer leur propre entente... Je veux voir comment ils pourraient parvenir à un arrangement généreux répondant aux intérêts de tous. »

Le premier ministre McKenna demande aux Canadiens de ne pas crier haro sur le message dans le débat constitutionnel et de se préoccuper plutôt du message.

Il a admis, tout en le déplorant, que les « messages » dans le débat constitutionnel — des gens comme Brian Mulroney et les autres premiers ministres — sont si impopulaires que les électeurs parviennent difficilement à surmonter leur aversion pour les leaders et à se concentrer sur le contenu de l'entente.



PHOTO CP

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna, qui rencontrait hier à Fredericton des électeurs âgés, n'approuve pas le style de campagne de son homologue fédéral Brian Mulroney.

« Ce document est généreux, a-t-il plaidé. Il est généreux envers les autochtones, il est généreux envers les minorités linguistiques, envers les préoccupations des provinces de l'Ouest, le peuple du Québec et d'au-

tres Canadiens. Ce que je vous dis, c'est oubliez Brian Mulroney, oubliez Frank McKenna, oubliez les porteurs du message et écoutez le message lui-même... Ce qui a été accompli n'est rien moins que miraculeux. »

Bourassa accepte un débat télévisé avec le chef du NON

LE PREMIER ministre du Québec et président du comité du OUI, M. Robert Bourassa, accepte l'offre conjointe des réseaux de télévision TVA et Radio-Canada de participer à un débat télévisé avec le chef du comité pour le NON.

Dans une lettre envoyée aux deux réseaux de télévision au nom de comité québécois pour le OUI, le directeur de cabinet du premier ministre, M. John Parisella, propose que ce débat se tienne à l'Assemblée nationale et que M. Jean-Pierre Saint-Onge, président de l'Assemblée agisse à titre de modérateur.

« L'Assemblée nationale apparaît l'endroit idéal pour y débattre de l'avenir du Québec puisqu'il est, depuis 200 ans, le lieu privilégié de notre culture démocratique et le gardien de notre tradition parlementaire », souligne M. Parisella.

Selon John Parisella, M. Bourassa insiste fortement pour que ce débat qui portera sur les enjeux de l'entente constitutionnelle du 28 août dernier ait lieu dans les prochains jours afin de permettre à la population québécoise d'être bien informée.

Mulroney s'attend à ce que le vent tourne

Maurice Girard

de la Presse canadienne

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a promis hier une victoire retentissante du OUI dans cette région du Québec, où ses adversaires l'emportent pour l'instant par 25 points dans les sondages.

« Le vent commence tranquillement à tourner. Le 26 octobre, on aura un OUI dans la région », a déclaré M. Mulroney dans quelques commentaires formulés publiquement avant de rencontrer en privé une quarantaine d'organismes locaux du comité du OUI.

Pour les partisans de l'entente constitutionnelle de Charlottetown, la pente sera longue et difficile à monter si on se fie à un sondage publié à la une du quotidien *Le Nouvelliste*.

Selon l'enquête d'opinion effectuée par la maison CROP, les forces du NON ralliaient 56 % des votants de la région contre 31 % pour le OUI. L'é-

chantillon dépassait les 500 personnes dans les six circonscriptions régionales.

D'ailleurs, le premier ministre fédéral n'était pas le seul hier à faire campagne à Trois-Rivières.

Le premier ministre Robert Bourassa y a passé une partie de la journée à se défendre contre l'affaire Wilhemy et à prétendre qu'il ne s'est pas « écrasé » dans la négociation.

En même temps que M. Mulroney, le président du Parti québécois, M. Jacques Parizeau visitera également les environs aujourd'hui.

Comme son collègue québécois, M. Mulroney donnera ce matin deux interviews à la radio locale avant de rencontrer le comité de direction du *Nouveliste*. Il s'adressera le midi aux convives de la Chambre de commerce du Cap-de-la-Madeleine.

Brèvement, le premier ministre fédéral a de nouveau insisté hier soir sur les qualités de négociateur du premier ministre Robert Bourassa. Il n'était pas en mesure de commenter l'intervention faite en soirée par son prédécesseur Pierre Trudeau.

Joe Clark souhaite produire le texte légal d'ici le 12 octobre

LE PRÉSIDENT du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, a indiqué hier qu'il s'attendait à pouvoir rendre public le texte juridique de l'entente de Charlottetown au plus tard le 12 octobre prochain.

« J'ai réitéré aux représentants fédéraux, provinciaux et autochtones aux négociations multilatérales, les directives données par les premiers ministres et les dirigeants autochtones à l'effet de traduire l'accord de Charlottetown en termes juridiques les meilleurs délais », a-t-il indiqué en soirée par le biais d'un communiqué.

« Par conséquent, j'ai demandé que le meilleur texte juridique possible découlant de l'accord de Charlottetown soit mis à la disposition des premiers ministres et dirigeants autochtones aussitôt que possible et au plus tard le 12 octobre. »

« La démarche de négociations exhaustives qui a mené à l'accord de Charlottetown a été la démarche multilatérale la plus ouverte et la plus englobante de notre histoire. L'entente conclue est claire, a conclu M. Clark. Je n'ai nul doute que les représentants feront en sorte que le projet de texte juridique reflète le consensus de Charlottetown. »

Lancement de la campagne du OUI à Terre-Neuve

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Le Comité Canada a lancé sa campagne pour le OUI à Terre-Neuve, hier, en vantant l'entente constitutionnelle de Charlottetown et en se donnant comme mandat de secouer l'apathie des électeurs.

« Soulever une certaine passion en soulignant l'importance de ce document, ce sera probablement la tâche la plus difficile », a déclaré la co-présidente du comité et maire de Saint-Jean, Mme Shannie Duff.

« Ayant lu le document, je crois que vous devez chercher très minutieusement pour trouver la bête noire dont parlent plusieurs personnes. Je crois que c'est une excellente entente et une solide base pour l'avenir du pays. »

Le comité, qui regroupe 32 membres, a l'intention de dépenser environ 50 000 \$ en vue de distribuer de l'information et pour organiser des assemblées. On mettra également sur pied des comités du OUI dans chaque circonscription de la pro-

vince.

Plusieurs membres ont dit avoir été plutôt sceptiques au début, avant d'avoir lu l'accord, dont le coprésident et président du Newfoundland Federation of Labor, M. Dave Curtis.

« J'appuie l'entente pour ce qu'elle est, a indiqué M. Curtis. Ce n'est pas une question de fatigue constitutionnelle. »

Le comité, qui compte des hommes d'affaires bien connus et des leaders de la communauté terre-neuvienne, a reçu l'appui du ministre des Pêches, M. John Crosbie, le seul représentant de Terre-Neuve au sein du gouvernement fédéral, et du député libéral Brian Tobin.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, a décidé d'être plutôt discret sur le dossier constitutionnel. Il a décidé de ne pas entrer dans des campagnes de peur et de simplement informer les électeurs afin qu'ils puissent décider eux-mêmes pour qui voter le 26 octobre.

La plupart des partisans du OUI ne veulent pas de problèmes à ce que M. Wells joue de prudence en se limitant à une campagne d'éducation. « Le premier ministre, par nature, est une personne prudente », a déclaré Mme Duff.

Dorion réaffirme ses craintes

L'entente du 28 août menace la loi 101

Danny Vear

JEAN DORION n'en démont pas : l'entente de Charlottetown menace la survie de la langue française au Québec et fournira des armes à ceux qui voudront contester la loi 101.

Puis le 28 août dernier, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste répète sur tous les tons que certains articles de la clause Canada pourraient servir la minorité angloquébécoise dans sa lutte contre la loi 101.

À Toronto, samedi, il reprendra son argumentation devant l'Association canadienne-française de l'Ontario. « Je leur dirai que l'entente de Charlottetown ne répond pas aux aspirations des Québécois et que, eux aussi, ils devraient voter NON à l'entente. Par solidarité pour le Québec ».

Le président de la SSJB se méfie surtout de la clause selon laquelle le Québec doit témoigner de son attachement envers « l'épanouissement et le développement » des communautés minoritaires de langue officielle dans tous les pays.

Ses détracteurs soutiennent que la

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

LES SPORTS



Faute avouée. . .

En route vers les huitièmes de finale de la Coupe d'Europe des champions de soccer, l'équipe allemande VfB Stuttgart a avoué avoir utilisé illégalement des joueurs « non sélectionnables » lors du match où elle avait éliminé Leeds United, d'Angleterre (photo). Stuttgart a avoué sa faute, Leeds est réadmis et l'Union Européenne de football décidera bientôt si les Allemands sont... éliminés.

PHOTO AP

La Machine ne tournera plus

Mario Simard

de la Presse canadienne

ROGER DORÉ a finalement mis la clé dans la porte et fermé les bureaux de la Machine de Montréal. Toutes les équipes nord-américaines de la Ligue mondiale de football américain en ont d'ailleurs fait autant, ou le feront prochainement. Selon Michael Huyghue, vice-président à l'administration au sein de la LMFA, il ne faut cependant pas interpréter la fermeture du bureau de la Machine comme une exclusion définitive de Montréal dans les plans de la ligue, qui prévoit reprendre ses activités en 1994. « Nous n'écarterons pas la possibilité d'avoir une équipe à Montréal », a-t-il dit.

Les trois équipes européennes, à Londres, Barcelone et Francfort, vont cependant maintenir leurs bureaux jusqu'en 1994. « Les trois équipes européennes sont assurées de faire partie de la ligue si nous reprenons les activités, a expliqué Huyghue. Pour ce qui est des équipes nord-américaines, rien n'est certain. Nous allons étudier la situation au cours de l'année. »

En Amérique, la LMFA maintiendra son bureau central à New York ainsi que celui de Dallas, avec le minimum de personnel. Il resterait moins d'une dizaine d'employés à New York, dont Joe Bailey, chef des opérations de la ligue, ainsi que Huyghue.

Remise de bulletins

La liste des joueurs qui ont fait des Expos une des meilleures équipes cet été

Richard Milo

de la Presse Canadienne

CHICAGO — Avec trois matchs à jouer avant la fin de la présente saison dans la Ligue nationale de baseball, il est temps de remettre les bulletins de fin d'année.

Chez les Expos, les premiers de classe sont nombreux.

À commencer par le professeur, Felipe Alou, qui a dirigé l'équipe de main de maître, et le directeur général Dan Duquette, qui a réussi le vol de l'année en obtenant Ken Hill des Cards de Saint-Louis.

Le vent a tourné après le congédiement de l'entraîneur Tom Runnels, le 22 mai. Avec Alou à la barre, le dossier des Expos s'établit à 69 victoires contre 33 défaites. L'équipe a gagné 19 matchs en juillet, son plus haut total dans les ligues majeures.

Étrangement, les Expos affichent un meilleur dossier à l'extérieur (43 gains, 35 défaites) qu'à domicile (43-38).

Dans la course jusqu'à l'avant-dernier dimanche de la saison, les Expos ont attiré 1 731 566 personnes au Stade olympique, une augmentation de 752 490 par rapport à 1991. Ils ont terminé la saison locale en attirant 41 802 personnes lors des adieux hollywoodiens de Gary Carter à l'occasion de la Journée de la reconnaissance.

Du côté des joueurs, voici les lauréats :

■ **Larry Walker** : Même si Larry Walker n'a pas été protégé par un cinquième frappeur adéquat, il totalise 23 circuits et 91 points produits tout en frappant pour .301, ce qui fait de lui le meilleur voltigeur de droite au baseball. Au cours du voyage de vérité à Atlanta, Houston et Cincinnati à la fin août, il a frappé pour .462 (15-en-32) et produit 11 points. Walker a également réalisé deux retraits au premier but sur des coups sûrs au champ extérieur : Tony Fernandez, des Padres, et Tim Wakefield, des Pirates.

■ **Marquis Grissom** : Après Walker, Marquis Grissom a été le plus utile aux Expos. Il domine les ligues majeures pour les vols de buts (78), ayant même volé le marbre contre les Reds. Grissom a battu les Pirates à lui seul le 16 septembre à Pittsburgh avec un circuit et un triple, deux points marqués et deux vols de but, en plus de retirer un coureur au marbre. Il a déjà marqué 99 points, ce qu'aucun joueur des Expos n'avait réussi depuis Andres Galarraga en 1988. Tim Raines a été le dernier à marquer plus de 100 points (123 en 1987).

■ **Delino DeShields** : En 1991, Delino DeShields avait frappé pour .238 en plus de commettre 27 erreurs au deuxième but, un nouveau record d'é-

quipe. Il a été un catalyseur à l'attaque en frappant pour .292 avec une excellente moyenne de présences sur les buts de .398, la meilleure des Expos. Il a également volé 46 buts. Sa blessure au côté droit de l'abdomen a peut-être coûté le titre aux Expos. A compter du 28 août, il n'a frappé que pour .133 (6-en-45). Il a produit 56 points, un sommet par un joueur de deuxième but des Expos. Lors du voyage de 17 matchs en 14 jours sur la côte ouest, il a frappé pour .397 (25-en-63) avec deux circuits, huit points produits, sept buts volés et huit buts sur balles.

■ **John Wetteland** : À son mieux quand il remplit les buts, John Wetteland totalise déjà 36 sauvetages en 45 tentatives. Seul Jeff Reardon (41 en 1985) a fait mieux que lui avec les Expos. Avant 1992, il n'avait réalisé qu'un seul sauvetage dans les ligues majeures. Le 23 septembre contre les Pirates, il a retiré au bâton sept des 11 frappeurs à lui faire face. A ses 39 dernières présences au monticule, les Expos présentent un dossier de 31-8.

■ **Ken Hill** : Otenu en retour d'Andres Galarraga, Ken Hill a remporté 16 victoires et conservé une excellente moyenne de points mérités de 2.68 en 33 départs — un de plus que Dennis Martinez. Après ses quatre premiers départs, il était 1-2 malgré une moyenne de point mérité de 0.87. Il a totalisé 218 manches.

■ **Dennis Martinez** : Dennis Martinez a encore été le meilleur lanceur des Expos. Pour la quatrième fois de sa carrière, il a atteint les 16 victoires. Sa moyenne de points mérités s'élève à 2.47, la cinquième meilleure de la ligue. Comme d'habitude, l'attaque l'a privé de quelques victoires. À son dernier départ, il n'a pas été impliqué dans la décision alors qu'il n'avait donné que deux coups sûrs en neuf manches aux Pirates.

■ **Mel Rojas** : Sans Mel Rojas, les Expos n'auraient pas talonné les Pirates. Pourtant, il n'a même pas commencé la saison avec l'équipe. Il a remporté sept victoires de suite et depuis le 19 août, l'adversaire n'a réussi que trois coups sûrs en 36 présences avec des coureurs en position de marquer.

■ **Moises Alou** : Moises Alou est le successeur d'Ivan Calderon au champ gauche. Il frappe pour .287 et depuis le 23 septembre, il a réussi trois circuits et produit neuf points dans le dernier tiers d'un match. Alou a cogné un grand chelem contre les Pirates en 14e manche, le premier par un joueur des Expos depuis que Marquis Grissom a réussi l'exploit en mai 1991. Face aux Pirates, son ancienne équipe, il a produit 11 points. S'il n'avait pas été blessé en juillet, Alou aurait eu de bonnes chances d'être nommé recrue de l'année dans la LN.

EN BREF...

Le football plus populaire

SEMAINE APRÈS SEMAINE les cotes d'écoute de la télé confirment que le football de la NFL est désormais le sport national des Américains. Pendant que le match de baseball du samedi accuse une baisse d'auditoire de 31 pour cent depuis 1991, des matches de la NFL comme celui de lundi soir dernier entre les Raiders de Los Angeles et les Chiefs de Kansas City attirent cinq fois plus de téléspectateurs que le baseball. (PC)

Ne pas « Bretter » dans la manche

ANAHEIM, Californie (AP) — Souffrant avant même de commencer le match, à la recherche d'un seul coup sûr de crainte qu'une blessure ne mette fin à sa saison, le lanceur George Brett des Royals de Kansas City a réalisé mercredi soir le 3000e coup sûr de sa carrière. Brett avait besoin de quatre coups sûrs pour atteindre ce plateau tant recherché.

Magic Johnson toujours bien payé

INGLEWOOD, Californie (AP) — Magic Johnson a paraphé une prolongation de contrat d'un an d'une valeur de 14,6 millions \$, hier, avec les Lakers de Los Angeles. La somme impliquée représente la plus forte augmentation pour un contrat d'un an dans le sport professionnel. Une source requérant l'anonymat, a précisé que l'entente garantissait une somme de 19,6 millions \$ à Johnson jusqu'à la fin de la saison 1994-95. Johnson, qui avait annoncé son retour à la compétition, mardi, était déjà sous contrat pour cette année ainsi que pour la campagne 1993-94 à raison de 2,5 millions \$ par an. Les Lakers ont fait connaître la nouvelle par voie de communiqué, hier, mais non pas précisé la somme impliquée.

BASEBALL

Ligue nationale	Aujourd'hui	19h35
Mercredi	Montréal (Nabholz 11-11) à Chic. (Morgan 15-8)	Pittsburgh (Drabek 15-10) à N.York (Schourek 5-8)
Pittsburgh 0, Chicago 6	15h20	19h40
San Francisco 1, Atlanta 0	San Diego (Benes 13-13) à Atlanta (P.Smith 6-0)	Philadelph. (Schilling 14-10) à S.Louis (Osborn 10-9)
Philadelphie 2, New York 6	17h40	20h05
Los Angeles 1, Cincinnati 3	San Diego (Deshaies 4-6) à Atlanta (Smoltz 15-12)	L.Angelès (Hershiser 10-14) à Houston (Kile 4-10)
Mtréal 2, St-Louis 3 (11m)	2e match	20h35
San Diego 4, Houston 5	Hier	
	Los Angeles à Cincinnati	San Francisco (Rogers 0-2) à Cincinnati (Rijo 15-9)
	San Francisco à Atlanta	
	San Diego à Houston	

Ligue américaine	Mercredi
New York 4, Cleveland 2	
Boston 1, Toronto 0	
Baltimore 2, Detroit 4	
Chicago 4, Minnesota 3	
Texas 7, Oakland 3	
Milwaukee 4, Seattle 7	
Kansas City 4, Californie 0	
Hier	
Chicago au Minnesota	
Kansas City en Californie	
Baltimore à Cleveland	
Texas à Oakland	
Milwaukee à Seattle	
Aujourd'hui	
Detroit (Gullickson 14-12) à Toronto (Morris 20-6)	
19h35	
New York (Wickman 5-1) à Boston (Dopson 7-10)	
19h35	
Baltimore (Lefferts 1-2) à Cleveland (Mesa 7-12)	
22h35	
Minnesota (Smiley 15-9) à Kansas (Haney 2-2)	
20h35	
Texas (Chiamparino 0-3) en Californie	
12-14	
Milwaukee (Navarro 17-11) à Oakland (Darling 15-10)	
22h35	
Chicago (Hough 7-11) à Seattle (Flemg 16-10)	
22h35	

LIGUE NATIONALE	Section Est	g	p	moy.	diff.
x-PITTSBURGH.....	95	64	.597	—	
MONTRÉAL	86	73	.541	9	
SAINT-LOUIS.....	81	78	.509	14	
CHICAGO.....	76	83	.478	19	
NEW YORK.....	70	89	.440	24 1/2	
PHILADELPHIE.....	69	90	.434	25 1/2	
Section Ouest					
x-ATLANTA.....	94	63	.599	—	
CINCINNATI.....	89	69	.563	5 1/2	
SAN DIEGO.....	80	77	.510	14	
HOUSTON.....	78	80	.494	16 1/2	
SAN FRANCISCO.....	70	88	.443	24 1/2	
LOS ANGELES.....	62	96	.392	32 1/2	

LIGUE AMÉRICAINE	Section Est	g	p	moy.	diff.
TORONTO.....	93	66	.585	—	
MILWAUKEE.....	90	68	.570	2 1/2	
BALTIMORE.....	86	72	.544	6 1/2	
CLEVELAND.....	75	83	.475	17 1/2	
DETROIT.....	75	84	.472	18	
NEW YORK.....	75	84	.472	18	
BOSTON.....	71	88	.447	22	
Section Ouest					
x-OAKLAND.....	94	64	.595	—	
MINNESOTA.....	87	71	.551	7	
CHICAGO.....	86	72	.544	8	
TEXAS.....	75	83	.475	19	
KANSAS CITY.....	71	87	.449	23	
CALIFORNIE.....	69	89	.437	25	
SEATTLE.....	61	97	.386	33	
x-champion de section					

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500.02.025990-924

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
PRÉSENT

PROTONOTAIRE SPÉCIAL
BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie demanderesse
c.

IRVING GREENBERG
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. IRVING GREENBERG, de comparaître au greffe de cette cour sitôt qu'il est, rue Notre-Dame, à Montréal, dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de M. IRVING GREENBERG.

Lieu: Montréal

Date: 17 septembre 1992

DOMINIQUE DIBERNARDO,
Le Protonotaire spécial

Province de Québec, district de Laval,
COUR DU QUÉBEC, NO. 540-27-79-92, PERCEPTEUR DES AMENDES.

Demandeur, -vs- JEAN-GUY SABOURIN, Défendeur. Le 13 octobre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1473 rue de Padoue, en la cité Vimont, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Honda Accord, EXR bleu, 5 portes, 1991, # plaque EXR 460. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514) 622-9222. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1J3, Montréal, le 30 septembre 1992.

Province de Québec, district de Laval,
COUR DU QUÉBEC, NO. 540-27-79-92, PERCEPTEUR DES AMENDES.

Demandeur, -vs- JEAN-GUY SABOURIN, Défendeur. Le 13 octobre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1473 rue de Padoue, en la cité Vimont, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Honda Accord, EXR bleu, 5 portes, 1991, # plaque EXR 460. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514) 622-9222. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1J3, Montréal, le 30 septembre 1992.

Province de Québec, district de Laval,
COUR DU QUÉBEC, NO. 540-27-79-92, PERCEPTEUR DES AMENDES.

Demandeur, -vs- JEAN-GUY SABOURIN, Défendeur. Le 13 octobre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1473 rue de Padoue, en la cité Vimont, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Honda Accord, EXR bleu, 5 portes, 1991, # plaque EXR 460. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514) 622-9222. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1J3, Montréal, le 30 septembre 1992.

Province de Québec, district de Laval,
COUR DU QUÉBEC, NO. 540-27-79-92, PERCEPTEUR DES AMENDES.

Demandeur, -vs- JEAN-GUY SABOURIN, Défendeur. Le 13 octobre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1473 rue de Padoue, en la cité Vimont, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Honda Accord, EXR bleu, 5 portes, 1991, # plaque EXR 460. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514) 622-9222. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1J3, Montréal, le 30 septembre 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A-86702-91, A-86703-91, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- GILLES MAILLE, Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 670 St-Charles ouest, csp. A. Longueuil, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Maille, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Suzuki Foca l, beige, série: JS2AA1133F5107134, plaque QYT 745, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: LOUISE ROUSSEAU, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE, NO. R-91-03150, VILLE D'ANJOU, Partie demanderesse, -vs- LARAQUE DORSANT (28/04/54), Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 3460 Linton, app. 403, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LARAQUE DORSANT, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Technica SI-VS et acc., 2 boîtes de son Sans Wood 16 pouces, et acc.; 1 téléviseur Sony 26 pouces et acc.; 1 vidéo cassette RCA et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MARC ANDRÉ COMTOIS, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE, NO. R-91-03150, VILLE D'ANJOU, Partie demanderesse, -vs- LARAQUE DORSANT (28/04/54), Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 3460 Linton, app. 403, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LARAQUE DORSANT, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Technica SI-VS et acc., 2 boîtes de son Sans Wood 16 pouces, et acc.; 1 téléviseur Sony 26 pouces et acc.; 1 vidéo cassette RCA et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MARC ANDRÉ COMTOIS, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE, NO. R-91-03150, VILLE D'ANJOU, Partie demanderesse, -vs- LARAQUE DORSANT (28/04/54), Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 3460 Linton, app. 403, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LARAQUE DORSANT, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Technica SI-VS et acc., 2 boîtes de son Sans Wood 16 pouces, et acc.; 1 téléviseur Sony 26 pouces et acc.; 1 vidéo cassette RCA et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MARC ANDRÉ COMTOIS, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE, NO. R-91-03150, VILLE D'ANJOU, Partie demanderesse, -vs- LARAQUE DORSANT (28/04/54), Partie défenderesse. Le 13 octobre 1992, à 10h00, au 3460 Linton, app. 403, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LARAQUE DORSANT, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Technica SI-VS et acc., 2 boîtes de son Sans Wood 16 pouces, et acc.; 1 téléviseur Sony 26 pouces et acc.; 1 vidéo cassette RCA et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MARC ANDRÉ COMTOIS, huissier, (514) 461-3340. MAURIC GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE, NO. R-91-03150, VILLE D'AN

ÉDITORIAL

Un peu court

DANS LA CACOPHONIE référendaire, la prise de position de M. Michel Bélanger, l'ancien coprésident de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Bélanger-Campeau) aura peut-être été l'événement marquant de la semaine. Bien plus que le rapport Allaire, qui fut un document partisan, les conclusions de la commission parlementaire élargie ont incarné la stratégie collective du Québec après l'échec de l'accord du lac Meech. L'exposé de M. Bélanger, le moins prévisible des deux présidents puisque M. Campeau fut d'emblée étiqueté souverainiste, n'aidera pas nécessairement la cause de M. Bourassa. Car s'il dit OUI, « simplement, fermement », les raisons qu'il invoque pour se contenter sont très éloignées des exigences de la commission. D'où la lancinante question qui demeure, accentuée par la conclusion de l'affaire Wilhelmy-Tremblay : comment a-t-on pu en arriver là ?

M. Bélanger se situe sans discuter, et sans nous surprendre, chez les tenants du « fédéralisme renouvelé ». Pour lui, le NON est la voie directe vers la souveraineté, une affirmation lapidaire et toujours curieuse venant de fervents du OUI. Laissons-ils entendre qu'ils entendraient en ermitage après avoir perdu une bataille, et permettraient aux souverainistes de gagner la guerre sans coup férir ? Au moins M. Bélanger ne fait pas de la souveraineté un épouvantail, et respecte mieux que M. Bourassa l'esprit du rapport qu'il a signé. Mais dans la définition même du renouvellement du fédéralisme, il prend des distances plus étonnantes avec son ancienne commission.

Pour l'essentiel, son adhésion à l'accord de Charlottetown repose sur deux piliers. D'une part, il croit y retrouver les grandes lignes de Meech, peu importe la formulation ; bien des constitutionnalistes sont en désaccord avec cette évaluation mais rappelons que la Commission Bélanger-Campeau ne s'était pas particulièrement intéressée au retour de Meech. D'autre part — et c'est là qu'on s'étonnera — il se satisfait entièrement des nouvelles dispositions sur le partage des pouvoirs, du retrait partiel d'Ottawa de certains champs de compétence provinciale, et de la promesse d'encadrement éventuel du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines provinciaux.

Quand il rendait compte du consensus établi par la Commission Bélanger-Campeau sur les conditions de renouvellement du fédéralisme, le rapport de mars 1991 avait infiniment plus d'appé-

tit. Il faudrait, disait-il, que les provinces retrouvent « l'autorité exclusive » sur leurs champs de compétence, donc l'abolition pure et simple du pouvoir fédéral de dépenser dans ces secteurs, et l'élimination des chevauchements. Plus encore, il exigeait de nouveaux pouvoirs. Le Québec devait obtenir, « à titre exclusif, (des) compétences et responsabilités liées à son développement social, économique et culturel, ainsi qu'au domaine de la langue ».

On sait que le Québec n'a rien obtenu de tel. Le retrait d'Ottawa est partiel et conditionnel à la soumission des provinces aux objectifs dits « nationaux ». Loin d'abolir le pouvoir fédéral de dépenser, l'entente le constitutionnalise pour la première fois même si elle consent à la négociation d'un cadre pour le limiter.

Le OUI semble inviter le Québec à choisir entre deux maux

Et pour ce qui est des compétences nouvelles, le Québec n'obtient qu'un pouvoir partagé en matière culturelle.

Pour se contenter de cette portion bien plus congrue, M. Bélanger affirme aujourd'hui qu'il n'y a pas de définition communément acceptée du « fédéralisme renouvelé en profondeur » et que, pour sa part, il n'est pas ni n'a jamais été de ceux qui réclament des « transferts de pouvoirs » vers le Québec. Il est bien étonnant, dès lors, qu'il n'ait jamais songé à inscrire cette réserve majeure en addendum au rapport Bélanger-Campeau. Il contenait pas moins de treize déclarations de signataires — groupes ou individus — qui précisaient leur pensée ou se distanciant de certaines sections du rapport.

Enfin l'ancien président, dans sa défense du OUI, ne dit absolument rien de ce qu'il pense des résultats inattendus de la négociation d'Ottawa : le Sénat *triple E* ou presque, les dispositions touchant les futurs gouvernements autochtones, la nouvelle charte sociale fédérale. Tout au plus il affirme que l'entente « rencontre également les objectifs poursuivis par d'autres Canadiens, sans porter atteinte à ceux du Québec ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que son texte tourne un peu court, s'agissant de modifications majeures à l'équilibre des institutions parlementai-

res centrales, et de la création d'un troisième ordre de gouvernement au Canada. Difficile de croire qu'un ancien président d'une commission sur « l'avenir politique et constitutionnel du Québec » soit si indifférent à de tels remous.

Résignation ou pleine adhésion ? Seul l'intéressé peut le dire. Mais sa défense du OUI, qui se présente de façon si partielle, semble tout autant dictée par les circonstances que par quelque satisfaction. Si on choisit le fédéralisme, dit-il au départ, peut-on en choisir un « qui serait renouvelé autrement que l'accord récent ne le propose ? ». Il n'y croit pas : impossible de reprendre les négociations, de satisfaire tous les partenaires, de le faire assez rapidement. Autrement dit, il est trop tard, nous voilà coincés si nous tenons vraiment au Canada.

Vient immédiatement à l'esprit l'autre question, qu'il ne posera pas. Le Québec aurait-il pu négocier une forme plus avantageuse de renouvellement du fédéralisme ? Le premier ministre, M. Bourassa, a-t-il amené les tenants du fédéralisme renouvelé dans un cul-de-sac dont ils doivent s'accommoder tant bien que mal ? A-t-il gaspillé la stratégie québécoise, les atouts soigneusement construits par ceux qui espéraient mieux à l'intérieur du Canada ? Rien de ce que dit M. Bélanger, avec précaution, ne permet d'écarter cette thèse.

Dépouillée d'accents partisans, sobre, la défense que fait M. Bélanger de l'accord de Charlottetown est ainsi forcée de partager les non-dits du Comité du OUI, qui s'agit plus passionnément. M. Bourassa se vante de ses « 31 gains » sans jamais justifier les énormes concessions qu'il a consenties pour y arriver, et son homologue fédéral, M. Mulroney, n'a pas encore défendu le fond de l'entente au Québec, tandis qu'il le fait régulièrement dans sa tournée des autres provinces. Tout se passe comme si on demandait aux Québécois de choisir entre deux maux. On ne peut se choquer, dès lors, d'en voir plusieurs aborder la chose par étapes, et trouver le mal que promet l'entente plus immédiatement menaçant que celui de la souveraineté, encore bien loin de nos portes.

La plus grande valeur de cette entente, dit aussi M. Bélanger, « c'est qu'elle soit », qu'elle démontre que le fédéralisme canadien peut encore produire un accord. Nul ne doutait qu'il en était capable. Il s'agissait de savoir aux dépens de quelle partie la fédération.

LISE BISSONNETTE

LA CONVERSATION WILHELMY, TREMBLAY ENFIN PUBLIÉE...



Jean-Robert Sansfaçon

En pleine jungle montréalaise

J'AI ATTENDU jusqu'à la semaine dernière pour visiter le Biodôme, histoire de laisser le temps aux arbres de prendre racine et aux ouistitis de ne pas me confondre avec leurs congénères. Ce matin-là, un soleil d'automne déjà bas perçait facilement le dôme vitré jusqu'au feuillage tropical. C'était à vous donner l'envie de vous balancer au bout d'une liane pour voler jusqu'à la cabane de Jane.

Le bruit des cascades, les cris d'oiseaux, la nonchalance épouvantable des capybaras, ces espèces de gros cochons-rats aux pattes palmées qui passent leur temps écrasés près d'un étang, le regard apeuré des tamarins dorés, la luxuriance de la végétation, enfin tout dans ce « musée » de sciences naturelles concourt à se demander ce à quoi peut bien servir un référendum...

Tout le monde ne profite pas de la même façon de ce genre de visite. Les bêtes n'étant pas toujours immédiatement visibles comme au zoo, il faut prendre son temps, scruter les branches, les cavités des faux rochers réalistes, attendre que la bête daigne montrer le bout du museau ou de la fesse gauche.

Or la plupart des visiteurs veulent tout voir du premier coup d'oeil... Et au suivant ! Les animaux sont bien là, mais la plupart du temps au repos, ou occupés à se grignoter un petit *snack* à l'ombre. De temps en temps un coati à longue queue descend des rochers pour faire son tour de piste, récompense sans prix pour l'aventurier du Vélodrome perdu.

MÊME les faux arbres, colonnes de service pour l'arrosage, ne jurent pas trop dans le décor. On voit bien que certaines installations sont complexes, le bassin d'eau salée par exemple, immense, profond, conçu pour recevoir des poissons d'aussi grande taille que le béluga, mais jamais on ne se sent écrasé par l'environnement ou par les installations techniques. L'abondance des plans d'eau laisse d'ailleurs supposer un travail d'ingénierie mécanique gigantesque. Pourtant, tout à l'air de couler de source.

Malgré cela, et depuis les premières annonces faites de ce projet, j'entretiens un doute quant à la pertinence d'un spectacle dont les bêtes sauvages en captivité sont l'élément central. À Toronto, on défend maintenant les cirques qui présentent des animaux sauvages. Finis les dompteurs de lions ou de pucerons.

Les jardins zoologiques font toujours exception, la pression des groupes écologistes n'étant pas parvenue à les faire disparaître. Sans doute leur reconnaît-on un certain rôle éducatif. Mais demain ?

Plusieurs zoos ont tout de même dû fermer leurs portes parce qu'ils ne répondaient plus aux exigences minimales de respect de la vie animale. Pas besoin d'aller très loin, le défunt Jardin des Merveilles du parc Lafontaine faisait partie du lot. Un éléphant coincé dans son enclos, les quatre pattes dans sa merde, paraît que ça ne fait plus rire les enfants.

AU BIODÔME, c'est différent. La grande qualité des matériaux et des aménagements semble satisfaire les locataires. Du moins si l'on se fie à l'absence de griefs de la part du syndicat des ouistitis.

Il n'en reste pas moins que c'est du spectacle et que le jour n'est peut-être pas si loin où la sensibilité populaire acceptera plus difficilement qu'on impose un stress de 5000 visites par jour à une famille de singes.

Un cas pose déjà de sérieux maux de tête aux responsables du Biodôme, c'est celui des bélugas. Certains défenseurs des animaux, comme la Coalition canadienne pour la protection des cétaqués, se sont opposés au projet. Les baleines, disent-ils, « sont malheureuses en captivité », et le manifestent en faisant la grève de la faim.

Allez donc savoir ce qui rend une baleine malheureuse ! Chose certaine, depuis que les citoyens des pays développés ont été sensibilisés aux problèmes écologiques, le regard porté sur les espèces « inférieures » a bien changé. Même si Brigitte Bardot nous a

tous fait suer dans l'affaire des bébés phoques, je ne suis pas sûr qu'une telle chasse pourrait reprendre dans l'enthousiasme populaire. L'affaire des coyotes, l'été dernier en Gaspésie, en est un autre exemple.



DE LÀ À considérer comme des actes criminels « l'emprisonnement » d'un serpent dans une cage vitrée du Biodôme, ou de poissons rouges dans un aquarium... on n'en est pas là.

Tout extraordinaire que soit le Biodôme, l'équilibre des quatre microclimats créés artificiellement reste fragile. Il ne faudrait pas qu'une panne d'électricité dure trop longtemps... ni une grève des employés, comme cela s'est déjà produit au grand malheur des dauphins de l'Aquarium. La mort d'animaux en captivité due à quelque acte de sabotage, ou à la négligence, ne serait plus reçue avec la même indifférence qu'il y a peu de temps encore.

Un autre problème reste à régler pour que le Biodôme ne prenne pas rapidement pour emblème l'éléphant blanc. Le fric. C'est Québec qui a offert le Biodôme à Montréal en cadeau pour son 350e. D'abord évalué à 40 millions \$, la construction en a finalement coûté cinquante, sinon davantage. Beau cadeau qu'il reste maintenant à faire vivre. Et Dieu sait que ça coûte cher.

Quatre écosystèmes sous un même toit, des usines de pompage à n'en plus finir, l'entretien, le contrôle des parasites, etc.

Malgré l'accueil prévu de plus de 1,2 million de visiteurs par année, la Ville s'attend à un déficit d'au moins 4,5 millions \$. C'est beaucoup par rapport à des revenus estimés à 5,5 millions \$ et des dépenses de 10 millions \$.

On peut toujours justifier un tel déficit en soulignant l'oeuvre éducative de ce « musée ». C'est vrai que bien des écoliers risquent d'en apprendre plus en une demi-journée au Biodôme que dans certains de leurs cours de sciences naturelles. En tout cas, s'ils n'apprennent pas grand-chose qu'ils ne sachent déjà, ils auront au moins une petite idée de quoi ont l'air 5000 humains qui se suivent à la queue leu leu pour voir dormir un lynx.

POUR UNE fois pourtant, il ne faut pas se gêner et parler des retombées touristiques et économiques qui s'ajoutent à la vocation éducative. Avec le Vieux-Port et le parc des Îles, le réseau des musées, les jardins japonais et chinois, on a enfin autre chose que le coeur du frère André à mettre sous la dent des visiteurs. Et parmi ces installations, seuls le Biodôme, les serres du Jardin botanique et l'Insectarium sont accessibles à l'année.

Je ne veux pas dire qu'une petite marche sur le bord du fleuve en janvier ne présente aucun charme, à condition d'être fraîchement devenu amoureux. Pour les autres, les gens normaux, vaut mieux leur offrir quelque chose de plus tempéré.

Montréal n'étant donc pas une ville très accueillante en hiver, il faudra vérifier si le nouveau complexe de sciences naturelles attire et intéresse un nombre suffisant de visiteurs nationaux et étrangers. Si c'est le cas, le Biodôme, pièce maîtresse de ce réseau, prendra tout son sens.

Reste aussi à vérifier si la nouvelle société paramunicipale responsable de ces installations saura réduire l'énorme déficit appréhendé tout en adaptant le concept selon l'évolution de la sensibilité populaire. Le spectacle d'une administration publique patageant dans des eaux salées destinées aux ébats de bélugas a quelque chose de pathétique qui me tire une larme de sympathie...

LETTRES AU DEVOIR

La sexualité à l'école

J'HABITE une région prodigue de ces paysages qui nous incitent comme dans le « poème » de Lamartine à demander au temps de suspendre son vol et qui permettent le temps de la découverte de la sexualité, au lieu de lui imposer le souci névrotique de tout dévoiler comme dans les cabarets du maire Doré et encore bénis par la juridiction fédérale.

Le contexte actuel ne facilite pas le débat sur l'éducation sexuelle et s'il faut priver l'école de cette dimension dans sa mission, il faudra alors faire preuve de la plus grande prudence. Le nombre de personnes seules devient et le sentiment d'appartenance à une famille normale n'est pas le bénéfice de la majorité des jeunes. L'école est devenue en quelque sorte la famille pour la société et elle ne pourra pas s'y soustraire sans voir une partie de sa clientèle décrocher pour aller chercher ailleurs.

L'éducation sexuelle ne poserait-elle pas la véritable question à l'école, à la société ?

Louis Bujold
Carleton, 6 septembre 1992

Le droit d'Allaire

À LA SUITE DE la démission de M. Jean Allaire du comité exécutif du Parti libéral du Québec, celui-ci s'est vu reprocher sa soi-disant incohérence parce qu'il avait choisi en plus de faire partie du comité du « NON ».

M. Allaire a très bien répondu à ces insinuations le jour de sa démission en rappelant que la question référendaire ne serait pas : « Aimez-vous Robert Bourassa ? ».

La possibilité de tenir un référendum existe pour permettre au citoyen qui normalement voterait pour tel ou tel autre parti de sortir de l'ornière partisane pour se prononcer sur un sujet important en ayant l'esprit et les mains libres.

La campagne de dénigrement menée par certains libéraux à l'endroit des membres qui auront choisi, comme le prévoit notre système démocratique, de défendre une opinion contraire à celle de la direction du parti, lève le voile sur un trait de caractère intéressant de M. Bourassa et, par ricochet, du gouvernement qu'il dirige. Jean-Marc Plante

Montréal, 3 septembre 1992

Deux fois NON

J'AI VOTÉ non en 1980, et je voterai encore non en 1992.

Mon vote ne sera pas un vote pour la séparation, mais un vote contre un mauvais accord pour le Québec. Les pouvoirs circonscrits qu'on nous propose sont un recul inacceptable comparé aux pouvoirs de 1987.

Après 30 ans de revendications et après 3 ou 4 milliards \$ investis à renouveler le fédéralisme, le Québec méritait mieux qu'un « statu quo remodelé », comme l'a souligné le président des Jeunes libéraux.

Dire qu'il y a quelques mois, M. Bourassa nous débitait ceci : « La fierté et la dignité des Québécois ne sont pas négociables ».

Helen Young
Québec

Le lait caille

DEPUIS DES MOIS, le Groupe Lactel frappe à votre porte pour obtenir de l'aide afin de régler de façon juste et équitable le problème d'exportation du lait Grand Pré à Porto Rico. Cela a pris 12 mois au cabinet Wilson pour envoyer un accusé réception à la demande d'aide du Groupe Lactel.

Le ministre Wilson prend le chemin le plus long, soit un comité mixte qui examinera l'équivalence des normes canadiennes et américaines.

M. Mulroney, ne cherchez pas ailleurs. C'est seulement au Québec qu'il y a du lait Grand Pré pour exportation et c'est seulement au Québec que le ministre Wilson peut se permettre une pareille négligence dans un dossier aussi important.

Simon Hamel
Ste-Foy, 9 septembre 1992

Dilemme

MONSIEUR le ministre des Transports, le 31 août dernier, mon mari se présente au centre de service de la Société d'assurance automobile du Québec à Longueuil pour l'immatriculation mon auto. On lui dit que maintenant, le « duplicata » n'est plus disponible.

Après vérification auprès du Service de police municipale, il s'avère que la photocopie du certificat n'est pas reconnue comme « duplicata » par les autorités.

Voilà le problème : Si je conserve cet « unique » original dans mon sac à main, je devrai le donner à mon mari chaque fois qu'il voudra utiliser ma voiture.

Si j'oublie et qu'il se fait arrêter ou s'il oublie de me le remettre c'est combien l'amende ?

Si je le laisse dans la voiture, de quoi aurais-je l'air si elle est volée ?

Que faire quand il y a plusieurs utilisateurs du même véhicule ?

Monique Simard Ouellet
Sainte-Julie, 11 septembre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Les enfants de Duplessis

LE 25 AOÛT, LE DEVOIR a publié une lettre de Louise Pothier, historienne, qui nous rappelle des vérités. Pour juger un acte (particulièrement un acte du passé), il faut savoir remettre les événements dans leur contexte historique, à savoir celui où toute la société rejetait les enfants infirmes, débilés et nés hors mariage.

Par générosité et charité chrétienne, les « communautés religieuses se sont donné comme objectif de prendre soin de ceux et celles qui étaient ainsi abandonnés. Elles ont suppléé à l'irresponsabilité des familles et de la société », avec les connaissances médicales et psychologiques du temps.

Pourquoi poursuivre les religieuses selon nos critères actuels ? Pourquoi ne pas poursuivre les familles ? Ou les professionnels qui ont collaboré ? Ou le gouvernement qui a encouragé le système ? Ou la société elle-même ? C'est tellement plus facile d'avoir un bouc émissaire !

Pour condamner les abus de certains individus on risque de commettre de graves injustices envers des groupes entiers. Merci, madame, de vos réflexions.

Guy Durand
Montréal, 8 septembre 1992

L'affaire Wilhelmy

TOUS LES CITOYENS du Canada, sauf ceux du Québec, connaissent aujourd'hui un témoignage sur la conduite du premier ministre du Québec à la conférence constitutionnelle de Charlottetown. Cette conduite eût-elle été anodine ou irréprochable qu'elle ne se fût point retrouvée devant les tribunaux, de crainte qu'elle ne fût connue des Québécois.

Monsieur Bourassa n'est guère convainquant lorsqu'il affirme que ce n'est pas son gouvernement, mais plutôt Mame Wilhelmy qui s'est abritée derrière le paravent judiciaire pour soustraire l'examen de sa conduite par les citoyens du Québec. La décision de recourir au tribunal trahit la panique qui s'est emparée du gouvernement.

Marcel Vaillancourt
Anjou, 16 septembre 1992

Avis aux vieux

VOUS AVEZ vos raisons, mais avez-vous bien réfléchi ? Je ne connais pas la profondeur du regard que vous portez sur le peuple dont vous êtes issus, mais êtes-vous sûrs de le bien servir en répondant oui aux offres fédérales du 22 août 1992 ?

Si votre âge vous classe parmi ceux et celles que l'on qualifie de « moins jeunes » par euphémisme, il ne s'agit pas de votre avenir, mais bien celui de vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Or, que choisissent les jeunes libéraux du Québec, pour ne pas parler des jeunes en général ? Oserions-nous, par inconscience ou méconnaissance des vraies valeurs, voter contre eux, c'est-à-dire en faveur d'une « entente » concoctée exclusivement par le Canada anglais et imposée au gouvernement du Québec ? Luc Laforce

Ville Saint-Laurent 16 septembre 1992